

10^e congrès biennal

22 NOVEMBRE 2003

L'éducation des adultes:



Des acquis à préserver!

Projet d'ordre du jour

10° congrès biennal

Novembre 2003

14 h

10.

Samedi, 22 novembre

Note: l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation 8 h 30 Inscription 9 h 1. Ouverture > Mot du président Élection 2. 2.1 Président-e d'assemblée 2.2 Secrétaire d'assemblée 9 h 20 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Adoption des règles de procédure (page 7) 5. Rapport du comité des mises en candidature 10 h 6. Adoption des procès-verbaux 6.1 9^e congrès biennal (page 15) Congrès régulier du 16 novembre 2002 (page 35) 6.2 7. État de la représentativité (page 43) • Proposition (page 47) 10 h 30 8. Affaires politiques (page 59) La loi sur les associations étudiantes (page 60) Proposition (page 76) L'aide financière aux études (page 65) Proposition (page 76) Le financement de la formation continue (page 68) Proposition (page 77) Le financement des universités (page 70) Le colloque des adultes en formation (page 70) • Proposition (page 78) La reconnaissance des acquis (page 71) • Proposition (page 78) Le baccalauréat qualifié (page 73) Les services aux étudiants (page 74) Proposition (page 79) 9. Rapport du Comité des mises en candidature 12 h 30 Déjeuner 13 h 30 Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :

Élections aux postes du comité exécutif

- 11. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2002-2003 (page 83)
 - > Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
- 12. Élections aux postes du conseil de direction
- 13. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005 (page 105)
 - > AGEEFEP (page 109)
 - > La Brunante (page 117)
 - > Fonds de défense juridique (page 121)
- 14. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
- 15. Mot du président élu
- 17 h 30 **16. Clôture**
- 18 h Cocktail à La Brunante.

Procès-verbal du 9^e congrès biennal

10° congrès biennal

Novembre 2003

Procès-verbal du 9^e congrès biennal de l'AGEEFEP tenu les 17 et 18 novembre 2001 au pavillon 3200 Jean-Brillant

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

M^{me} Ghislaine Chabot M. Normand Bélisle

Secrétaire général : Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Ghislaine Brunelle

Présidente d'élections :

M^{me} Ghislaine Brunelle

Étaient présent-e-s :

Sylvie Albert, Lydia Atrouche, Nadia Bandusha, Chantal Bastien, Jean Bélisle, Normand Bélisle, Micheline Béliveau, Renée Bernatchez, Mélanie Betty, Danielle Blouin, Guy Boies, Marie Bonin, Andrée Bouchard, Édith Bourret, Brigitte Charest, Claudette T. Cloutier, Philippe Crowe, Lorraine De Preux, Marie-Pier Denis, Nathalie Durand, Yvonne Ellis, Gyll Gagné, Nadège Joseph, Shanidar-Élaine Kerlegrand, François Labelle, Germain Labrie, Gérald Lachance, Ange Langlois, Nicole Lapierre, Robert Martin, Hadji N'Garmorio, Sylvain Naud, Marcelle Paulette, Julie-Aimée Pornillos, Verena Renggli, Catherine Richard, Lyne Rochon, Denis Sylvain, Nathalie Tétreault, Alain Tremblay, Fabrice Tremblay, Nancy Tremblay, Dilhia Virgal.

Étaient absent-e-s :

Dolli Abu-Jawdah, Josiane Akrich, Karine Bacha, Amélie Beyries, Nikola Bozic, Angelina Cappadocia, Martine Caza, Abraham Cherif, Joëlle Coriolan, Nancy Corriveau, Jacques-Gérard Dorzin, Daniel Dubé, Laetitia Duboze, Marie-Christine Fortin, Frédérick Gagné, Johanne Gagnon, Claude Jackson, Jacques Lachance, Manon Laflamme, Evelyne Lapierre, Roland Marcotte, Manon Morissette, John Poliquin, Sarah-Claude Racicot, Marc St-Pierre, Brian Szczepanik, David Tousignant, Claude Valois.

Observateur:

Claude Garon (Cité éducative)

Invité:

Jean-Marc Boudrias (administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'éducation permanente)

1. Ouverture

Le secrétaire général, M. Normand Bélisle, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum à 9 h 21.

Monsieur Bélisle présente M. Jean-Marc Boudrias, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'éducation permanente.

Monsieur Boudrias s'adresse à l'assemblée et répond aux questions des membres.

L'assemblée remercie Monsieur Boudrias de sa présence.

Monsieur Bélisle présente M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP.

Monsieur Martin s'adresse aux congressistes.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Il est proposé que M^{me} Ghislaine Chabot agisse à titre de présidente d'assemblée.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR: Mme

M^{me} Marie Bonin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Il est proposé que M^{me} Ghislaine Brunelle agisse comme secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Samedi, 17 novembre

- 1. Ouverture
- > Allocution de M. Jean-Marc Boudrias, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'éducation permanente
 - Mot du président
- 2. Élection
 - 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des règles de procédure
- 5. Rapport du comité des mises en candidature
- 6. Adoption des procès-verbaux
 - 6.1 8^e congrès biennal
 - 6.2 Congrès régulier du 19 novembre 2000
- 7. État de la représentativité
- 8. Affaires politiques
 - > La création des baccalauréats avec appellation
 - > La réforme des SAE
 - > Le projet de politique d'éducation des adultes
 - > Une semaine québécoise des adultes en formation
 - Un projet de la FAEUQEP pour aider les étudiants adultes du secondaire
 - Pour une politique d'investissements responsables
 - > Assurer le suivi des propositions du congrès

- 9. Rapports
 - De l'aide financière pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel
 - > Le service des plaintes et de l'information
 - Notre site Web
- 10. Ratifications des amendements au Règlement sur les frais de garde
- 11. Les conseils de programme

Dimanche, 18 novembre

- 12. Reprise des travaux
- 13. Rapport du Comité des mises en candidature

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 9 H 15 :

- 14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2000-2001
 - Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
- 15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003
 - AGEEFEP
 - > La Brunante
 - > Fonds de défense juridique
 - > Fonds des initiatives étudiantes

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 10 H 45 :

- 16. Élections aux postes du comité exécutif
- 17. Résultats des élections aux postes du Comité exécutif

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 13 H 30

- 18. Élections aux postes du conseil de direction
- 19. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
- 20. Mot du président élu
- 21. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

La présidente d'assemblée explique les règles de procédure.

Il est proposé d'adopter les règles de procédures présentées.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapport du comité des mises en candidatures

M^{me} Ghislaine Brunelle, présidente du comité des mises en candidature, présente le rapport du comité et invite les personnes intéressées à poser leur candidature à un poste du conseil de direction à se présenter à l'accueil où les formulaires sont disponibles.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 8^e congrès biennal

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 8e congrès biennal tel que présenté.

PROPOSEUR:

M. Normand Bélisle

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Congrès régulier du 19 novembre 2000 6.2

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Congrès régulier du 19 novembre 2000.

PROPOSEUR:

M. Robert Martin

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

État de la représentativité 7.

Le président présente le rapport sur l'état de la représentativité.

Considérant les heures investies dans ces instances;

Il est proposé de féliciter et remercier tous les représentant-e-s identifiés.

PROPOSEUR: Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires politiques 8.

> La création des baccalauréats avec appellation

M. Robert Martin présente bref historique du dossier des baccap.

Considérant que l'AGEEFEP revendique depuis plusieurs années la création de baccalauréats avec appellation (BACCAP) à la Faculté de l'éducation permanente, un type de diplôme qui existe dans d'autres établissements;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation constitue une question d'équité pour les étudiant-e-s des programmes de certificat, qui bénéficieraient ainsi d'un diplôme reflétant plus fidèlement la nature de leurs études et d'une plus grande reconnaissance dans le marché du travail:

considérant que l'AGEEFEP, à deux reprises dans le passé, est venue bien près d'obtenir gain de cause, mais que les deux projets ont finalement avorté pour des raisons politiques;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation coûterait peu et ajouterait un avantage concurrentiel à l'Université de Montréal et à la FEP;

considérant que l'évolution récente des mentalités et du contexte politique à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente offre de nouvelles perspectives au regard de la création de baccalauréats avec appellation.

Il est proposé que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que l'Université de Montréal et Faculté de l'éducation permanente créent des baccalauréats avec appellation.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Édith Bourret

M. Robert Martin répond aux questions.

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> La réforme des SAE

M. Robert Martin présente le dossier.

Considérant qu'il existe plusieurs iniquités dans le financement des Services aux étudiants (SAE), entre autres du fait que les étudiantes et les étudiants à temps partiel de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique, contrairement à ceux de l'Université de Montréal, sont exemptés de la cotisation;

considérant que l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) dénoncent ces iniquités depuis plusieurs années;

considérant que les SAE, en raison d'une situation financière précaire, proposent d'augmenter la cotisation étudiante.

Il est proposé que l'AGEFFEP s'associe à la FAECUM dans toute initiative qui viserait à s'opposer à une hausse de la cotisation étudiante aux Services aux étudiants tant que n'auront pas été corrigées les iniquités entre l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Guy Boies

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Le projet de politique d'éducation des adultes

M. Denis Sylvain, président de la FAEUQEP présente le mémoire déposé par la Fédération au ministère de l'Éducation.

Messieurs Sylvain et Martin répondent aux questions de l'assemblée.

Proposition

Il est proposé de féliciter tous ceux et celles qui ont travaillé afin de faire avancer ce dossier.

PROPOSEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

APPUYEUR:

M. Guy Boies

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres étudient les propositions soumises.

Proposition 1

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu public en mai 2001 un Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue;

considérant que le ministre de l'Éducation, M. François Legault, avait promis en septembre 2000, à l'occasion d'une réunion de la Table des partenaires de l'université, de mener des études sur la pertinence et la qualité des programmes de certificat des universités;

considérant que le ministre François Legault et le MEQ n'ont pas tenu cette promesse;

considérant que le projet de politique gouvernementale fait peser une nouvelle menace sur le financement des programmes de certificat;

considérant que, en l'absence de données récentes sur l'éducation des adultes à l'université, le gouvernement prendra des décisions à l'aveuglette;

Il est proposé que l'AGEEFEP insiste auprès du ministre de l'Éducation, M. François Legault, pour qu'il tienne sa promesse d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat des universités.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Considérant que la reconnaissance des acquis expérientiels et de formation constitue l'un des pivots d'un système efficace d'éducation des adultes;

considérant que les enjeux théoriques et pratiques relatifs à la reconnaissance des acquis sont débattus depuis 15 ans au Québec et sont donc bien connus;

considérant que la partie du projet de politique gouvernementale d'éducation des adultes qui porte sur la reconnaissance des acquis rabâche des clichés et ne fait avancer en rien le débat;

considérant que le Conseil supérieur de l'éducation a publié en juin 2000 un avis au ministre de l'Éducation intitulé La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale dans lequel il définit les enjeux de la reconnaissance des acquis pour tous les ordres d'enseignement, incluant l'université;

Il est proposé que l'AGEFFEP fasse siennes deux des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, à savoir :

- 1. De faire pression sur la direction l'Université de Montréal pour qu'elle adopte une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis expérientiels et de formation et qu'elle fasse état des résultats dans son rapport annuel.
- 2. D'inviter instamment le ministère de l'Éducation à accorder à chaque établissement universitaire une enveloppe budgétaire particulière pour la reconnaissance des acquis.

PROPOSEUR: Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Nicole Lapierre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 3

Il est proposé d'inviter les universités québécoises à se doter d'une table interinstitutionnelle d'équivalences de cours.

PROPOSEUR: Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 4

Considérant que le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue fait état du fait que le développement de l'éducation des adultes dans les ordres secondaire et collégial est entravé en raison des enveloppes budgétaires fermées pour les études à temps partiel, une contrainte à laquelle les universités ne sont pas soumises:

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes à l'université reconnaît qu'il s'agit là d'une iniquité;

considérant que le gouvernement a toujours en tête de réduire le financement de l'éducation des adultes à l'université pour mieux financer le secondaire et le collégial;

considérant qu'une politique d'éducation des adultes digne de ce nom ne saurait limiter artificiellement l'offre de formation à temps partiel, quel que soit l'ordre d'enseignement.

Il est proposé que l'AGEEFEP revendique des enveloppes budgétaires ouvertes pour les études à temps partiel au secondaire et au collégial, tout comme cela existe à l'université.

PROPOSEUR: Conseil de direction

M^{me} Renée Bernatchez APPUYEUR:

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 5

Considérant que, en matière d'enseignement à distance, le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue laisse entendre qu'il y aurait lieu de consacrer moins d'argent aux universités pour en verser davantage au secondaire et au collégial;

considérant que le développement de l'enseignement à distance relève de l'enjeu plus global de l'accès aux études;

considérant que le développement de l'enseignement à distance est incompatible avec une réduction des budgets qui y sont consacrés;

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes à l'université revendique, depuis les États généraux sur l'éducation, une plus grande transparence dans l'octroi d'équivalences de cours entre les universités;

considérant que, à notre connaissance, de nombreux étudiantes et étudiants ont de la difficulté à faire reconnaître les cours qu'ils ont suivis à distance lorsqu'ils veulent s'inscrire dans un autre établissement.

Il est proposé que l'AGEEFEP :

- S'oppose à toute politique qui aurait pour effet de réduire l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement à distance dans les universités.
- Revendique que le ministère de l'Éducation étudie le problème particulier de la reconnaissance des cours à distance universitaires aux fins d'équivalences de cours.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Lyne Rochon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 6

Considérant que le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue fait peser une nouvelle menace sur le financement des programmes de certificat des universités;

considérant que les programmes de certificat constituent le choix privilégié des adultes qui fréquentent l'université;

considérant que les programmes de certificat ont de toute évidence contribué historiquement à l'accès aux études universitaires, notamment pour les francophones, les gens qui occupent un emploi et ceux d'origine sociale modeste;

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes a réussi à plusieurs reprises dans le passé à contrer des projets gouvernementaux d'abolir les programmes de certificat ou d'en réduire le financement.

Il est proposé que l'AGEEFEP participe activement à la coalition de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et de ses partenaires pour s'opposer à tout projet gouvernemental qui réduirait le financement des programmes de certificat.

PROPOSEUR : APPUYEUR :

Conseil de direction M^{me} Nicole Lapierre

<u>LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</u>.

> Une semaine québécoise des adultes en formation

M. Robert Martin présente le projet de semaine québécoise des adultes en formation.

Considérant que le monde de l'éducation des adultes se mobilise pour organiser, au printemps de 2003, la Semaine québécoise des adultes en formation dans l'esprit des valeurs que défend l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);

considérant que cette semaine sera axée sur les étudiant-e-s adultes qui seront invités à témoigner de leurs succès, de leurs espoirs mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours de formation;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a été associée à la phase initiale du projet et qu'elle participe toujours activement aux travaux de l'Institut canadien d'éducation des adultes sur cette question;

considérant que l'AGEEFEP est membre de la FAEUQEP et qu'elle fait partie des rares groupes d'étudiant-e-s organisés au Québec

Il est proposé que le congrès crée un comité qui aura la responsabilité de concevoir une ou des activités à l'intention des étudiantes et des étudiants adultes de l'Université de Montréal dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Un projet de la FAEUQEP pour aider les étudiants adultes du secondaire

M. Robert Martin présente ce dossier.

Considérant que, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a soumis un projet de sondage et de colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes des Centres d'éducation des adultes et des Centres de formation professionnelle des commissions scolaire du Québec;

considérant que le financement du sondage et du colloque sera assumé par le Comité organisateur de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que l'AGEEFEP participe assidûment aux activités de la FAEUOEP.

Il est proposé que l'AGEFFEP appuie activement le projet de la FAEUQEP de tenir un sondage et un colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes du secondaire dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, principalement en fournissant un soutien technique à ce projet.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Renée Bernatchez

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT POUR LE DÉJEUNER: 11 h 55

REPRISE DES TRAVAUX: 13 h 45

Le président poursuit la présentation du rapport sur les affaires politiques.

> Pour une politique d'investissements responsables

Proposition 1

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse sien le mémoire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

APPUYEUR:

PROPOSEUR: Conseil de direction M^{me} Lyne Rochon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal adopte pour les placements de son fonds de développement une politique d'investissement responsable qui inclut :

- a) une politique de droits de vote favorable au respect de principes sociaux et environnementaux reconnus par des conventions internationales;
- b) la nécessité de choisir les gestionnaires en privilégiant, à performance financière égale, ceux qui intègrent des considérations sociales et environnementales dans le choix des entreprises incluses dans le portefeuille.

PROPOSEUR: APPUYEUR:

Conseil de direction M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 3

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université mette sur pied un Comité sur la responsabilité d'actionnaire chargé de formuler des recommandations au Comité de gestion des placements du Fonds de développement ainsi qu'au Comité de retraite sur la façon d'exercer les droits de vote associés aux actions et sur le choix des compagnies dans les portefeuilles en tenant compte de leur performance sociale et environnementale.

PROPOSEUR: APPUYEUR:

Conseil de direction M^{me} Nicole Lapierre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 4

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal se dote d'une politique d'achat, incluant notamment un code de conduite pour les vêtements basé sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

PROPOSEUR: APPUYEUR:

Conseil de direction M^{me} Danielle Boivin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Assurer le suivi des propositions du congrès

M^{me} Claudette T. Cloutier présente ce point.

Considérant l'importance et l'engagement que représentent les propositions adoptées par les congrès de l'AGEEFEP;

considérant que, par souci de transparence, il serait approprié que soit assuré un suivi des propositions de manière à évaluer l'évolution des différents dossiers de l'AGEEFEP.

Il est proposé :

- que le conseil de direction présente, lors des congrès, un rapport de suivi des propositions adoptées;
- que ce rapport précise le cheminement qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire dans chacun des dossiers.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Jean Bélisle

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapports

> De l'aide financière pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel

M. Robert Martin présente ce rapport.

Proposition

Il est proposé de féliciter et remercier les représentantes et représentants qui ont travaillé pour le dossier de l'aide financière aux étudiantes et étudiants à temps partiel.

PROPOSEUR:

M^{me} Lyne Rochon

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Le Service des plaintes et de l'information

- M. Robert Martin invite Claude Garon, responsable du Service des plaintes et de l'information à présenter ce point.
 - M. Claude Garon présente le rapport et répond aux questions de l'assemblée.

Notre site Web

M. Normand Bélisle présente le rapport sur le site Web de l'AGEEFEP.

10. Ratification des amendements au Règlement sur les frais de garde

M^{me} Ghislaine Brunelle explique qu'il est nécessaire, périodiquement, de mettre à jour certains règlements de l'Association, d'où la proposition de mise à jour des tarifs remboursables prévus au *Règlement sur les frais de garde*.

Il est proposé que les tarifs du Règlement sur le remboursement des frais de garde soient augmentés comme suit :

Montants admissibles.

2. Ces frais sont remboursables, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de :

| | | ancien tarif | nouveau tarif |
|----|-----------------------|--------------|---------------|
| a) | pour un enfant | 43 \$ | <i>55</i> \$ |
| | pour deux enfants | 49 \$ | <i>80 \$</i> |
| | pour trois enfants et | + 55\$ | 105 \$ |

Périodes visées.

3. Ces montants s'appliquent pour une journée de quatre périodes et sont répartis comme suit :

| | | ancien tarif | nouveau tarif |
|----|--------------------------|--------------|---------------|
| a) | Avant midi | _ • • | |
| | Un enfant | 9 \$ | 10 \$ |
| | Deux enfants | 12 \$ | <i>15</i> \$ |
| | Trois enfants et plus | 15 \$ | 20 \$ |
| | ,,,,,, | ancien tarif | nouveau tarif |
| b) | Après midi | | |
| • | Un enfant | 9\$ | 10 \$ |
| | Deux enfants | 12 \$ | <i>15</i> \$ |
| | Trois enfants et plus | <i>15</i> \$ | 20 \$ |
| | i,,oib dillaria de prima | ancien tarif | nouveau tarif |
| c) | Soirée (après 19 h) | | |
| -, | Un enfant | 12 \$ | <i>15</i> \$ |
| | Deux enfants | 12 \$ | 20 \$ |
| | Trois enfants et plus | | <i>25</i> \$ |
| | Troib diname of pro- | ancien tarif | nouveau tarif |
| d) | Nuit | | |
| , | Un enfant | 13 \$ | 20 \$ |
| | Deux enfants | 13 \$ | <i>30 \$</i> |
| | Trois enfants et plus | | 40 \$ |

APPUYEUR:

PROPOSEUR: Conseil de direction M^{me} Lyne Rochon

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les conseils de programme. 10.

M. Normand Bélisle donne un aperçu de travaux réalisés au sein des conseils de programme et invite les membres qui désirent siéger au sein de leur conseil de programme à remplir le formulaire prévu à cette fin.

Il est proposé d'ajourner les travaux jusqu'au 18 novembre à 9 h.

PROPOSEUR: APPUYEUR:

M^{me} Nathalie Durand

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT DES TRAVAUX: 15 h

REPRISE DES TRAVAUX : DIMANCHE, 18 NOVEMBRE 2001

12. Reprise des travaux

À 9 h 16, le secrétaire général souhaite la bienvenue à tous.

13. Rapport du Comité des mises en candidature

La présidente du Comité des mises en candidature présente son rapport.

14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1998-1999

M. Denis Lauzon, de la firme Gosselin et Associés, présente le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2000-2001 et répond aux questions des membres.

Proposition 1

Il est proposé de recevoir le Rapport financier annuel pour l'année 2000-2001, tel que préparé par la firme de vérificateurs Gosselin et Associés.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Il est proposé de retenir la firme de vérificateurs comptables Gosselin et associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2001-2002

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Sylvain Naud

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2001-2002 et 15. 2002-2003

> AGEEFEP

M. Normand Bélisle présente les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

Monsieur Bélisle répond aux questions.

Proposition

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

PROPOSEUR: Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Marcelle Paulette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Gérard Lachance félicite l'équipe pour le redressement si marquant des finances.

> Café La Brunante

Monsieur Bélisle présente les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

Le secrétaire général répond aux questions.

Proposition

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M^{me} Nicole Lapierre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Fonds de défense juridique

M. Normand Bélisle présente les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

Le secrétaire général répond aux questions.

Proposition

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003.

PROPOSEUR: Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

> Fonds des initiatives étudiantes

Le secrétaire général présente les prévisions budgétaires du Fonds des initiatives étudiantes pour l'exercice financier 2001-2002.

Proposition

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds des initiatives étudiantes pour l'exercice financier 2001-2002.

PROPOSEUR:

Conseil de direction

APPUYEUR:

M. Sylvain Naud

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Considérant le temps libre disponible avant l'étude du point 16 – Élections aux postes du comité exécutif;

Il est proposé de transformer le congrès en assemblée plénière afin de discuter de tout sujet souhaité par les congressistes. À cet effet, la présidente d'assemblée et la secrétaire d'assemblée assureront la bonne marche des travaux.

PROPOSEUR:

M^{me} Marie Bonin

APPUYEUR:

M. Hadji N'Garmorio

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le congrès se transforme en séance plénière.

Retour en séance régulière.

Il est proposé de clore la plénière et de retourner en séance régulière.

PROPOSEUR:

M. Normand Bélisle

APPUYEUR:

M. Robert Martin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16. Élections aux postes du comité exécutif

M^{me} Ghislaine Brunelle, présidente des élections, énumère la liste des candidatures reçues aux postes du Comité exécutif, à savoir :

Présidence : M. Robert Martin

Secrétariat général : M. Normand Bélisle

Trois vice-présidences : M^{me} Chantal Bastien, M^{me} Claudette T. Cloutier, M^{me} Nathalie

Durand et M. Denis Sylvain.

Considérant qu'il n'y a qu'une seule candidature pour chacun des postes de président et secrétaire général, les candidats seront déclarés élus par acclamation. Toutefois, considérant qu'il y a quatre candidatures pour les trois vice-présidences, madame Brunelle annonce qu'il y aura élection pour les vice-présidences.

Les candidat-e-s sont invités à s'adresser à l'assemblée selon l'ordre déterminé par tirage au sort.

Suite aux discours des candidats, M^{me} Ghislaine Brunelle explique les modalités d'élections.

Les membres procèdent au vote par scrutin secret.

La présidente d'élections et les scrutateurs se retirent et procèdent au dépouillement des votes.

17. Résultat des élections aux postes du Comité exécutif.

M^{me} Ghislaine Brunelle déclare élues les personnes suivantes :

- à la présidence : M. Robert Martin;
- au secrétariat général : M. Normand Bélisle;
- aux trois vice-présidences : M^{me} Chantal Bastien, M^{me} Claudette T. Cloutier et M. Denis Sylvain.

Proposition

Il est proposé de détruire les bulletins de vote.

PROPOSEUR:

M. Ange Langlois

APPUYEUR:

M. Robert Martin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente procède à la destruction des bulletins de vote.

AJOURNEMENT DES TRAVAUX POUR LE DÉJEUNER : 11 h 31

REPRISE DES TRAVAUX: 13 h 40

Proposition

Il est proposé de procéder à un vote de confiance envers le président et le secrétaire général.

PROPOSEUR:

M. Ange Langlois

APPUYEUR:

M. Robert Martin

<u>À L'UNANIMITÉ, L'ASSEMBLÉE ACCORDE SA CONFIANCE AU PRÉSIDENT ET AU</u> SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

18. Élections aux postes du conseil de direction.

M^{me} Ghislaine Brunelle énumère la liste des candidatures reçues pour les postes au Conseil de direction :

M. Philippe Crowe

M^{me} Lucie Dionne

M^{me} Nathalie Durand

M^{me} Yvonne Ellis

M. Gyll Gagné

Mme Shanidar-Éleine Kerlegrand

M. Gérald Lachance

M. Ange Langlois

M^{me} Nicole Lapierre

M^{me} Marcelle Paulette

19. Résultats des élections aux postes du conseil d'administration

Considérant qu'il n'y a que dix candidatures pour dix postes disponibles, les candidat-e-s aux postes du son élus par acclamation.

Il est proposé de procéder à un vote de confiance envers les membres du Conseil de direction.

PROPOSEUR:

M. Robert Martin

APPUYEUR:

M^{me} Nathalie Durand

À L'UNANIMITÉ, L'ASSEMBLÉE ACCORDE SA CONFIANCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION.

20. Mot du président élu

M. Robert Martin félicite toutes les personnes qui ont accepté de prendre une fonction au conseil de direction et du comité exécutif. Il remercie tous les délégué-e-s pour leur présence et leur participation au Congrès. Enfin, il remercie les directeur-trice-s sortants pour leur travail effectué durant le dernier mandat. Il adresse des remerciements spéciaux à deux vice-président-e-s sortants : M^{me} Nathalie Durand et M. Ange Langlois pour leur implication au sein de l'association depuis 10 ans.

M. Normand Bélisle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du congrès.

21. Clôture

Il est proposé de lever l'assemblée à 13 h 51.

PROPOSEUR: M^{me} Marie Bonin APPUYEUR: M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

| Le président, | Le secrétaire général |
|---------------|-----------------------|
| Robert Martin | Normand Bélisle |
| PM/NB/ab | |

Procès-verbal du congrès régulier du 16 novembre 2002

10° congrès biennal

Novembre 2003

Procès-verbal du congrès régulier de l'AGEEFEP tenu le 16 novembre 2002 au pavillon 3200 Jean-Brillant

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

M^{me} Ghislaine

Secrétaire général :

M. Normand Bélisle

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Étaient présent-e-s :

Chantal Bastien, Caroline Bégnoche, Normand Bélisle, Mélanie Betty, Abraham Cherif, Claudette T. Cloutier, Philippe Crowe, Gina D'Alfonso, Lorraine De Preux, Lucie Dionne, Sébastien Dulude, Nathalie Durand, Yvonne Ellis, Vicky Éthier, Jean Thédinol Étienne, Gyll Gagné, Gérald Lachance, Ange Langlois, Christiane Le Houarno Le Corvec, Robert Martin, Marcelle Paulette, Denis Sylvain, Alain Tremblay

Étaient absent-e-s :

Renée Bernatchez, Angelina Cappadocia, Julie Charest, Stéphane Chartier, Sylviane Dunn, Richard Fiset, Mathieu Frappier, Rose-Emmanuelle Jean, Shanidar-Élaine Kerlegrand, Nicole Lapierre, Stéphane Lemire, Marthe Meyers, Sylvain Naud, Catherine Richard, Patrick Ritchie, Marc St-Pierre, Jean Stampfler, Jean Villeneuve

1. Ouverture: 10 h

Les participant-e-s observent une minute de silence à la mémoire de M. Émile Olivier, une figure marquante de l'éducation des adultes, qui est décédé ces jours derniers.

2. Élection

2.1 Présidence d'assemblée

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Gina D'Alfonso et résolu à l'unanimité de nommer M^{me} Ghislaine Brunelle comme présidente d'assemblée.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Mélanie Betty et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Lorraine De Preux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en rayant les points 9.4 et 9.5. L'ordre du jour amendé se lit comme suit :

- Ouverture
- 2. Élection
 - 2.1 Présidence d'assemblée
 - 2.2 Secrétariat d'assemblée

- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des règles de procédure
- 5. État de la représentativité
- 6. Dossier de l'équité salariale, syndicat SEUM 1244
- 7. Affaires politiques
 - 7.1 Nomination du Doyen et mandat de la Faculté de l'éducation permanente
 - 7.2 Dossier des SAE
 - 7.3 Aide financière aux étudiants à temps partiel
 - 7.4 Collogue étudiant
 - 7.5 Les 50 ans d'Éducation permanente à l'Université de Montréal
- 8. Suivi des résolutions du 9^e congrès biennal
- 9. Affaires financières
 - 9.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2001-2002
 - 9.2 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2002-2003
 - 9.3 Prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2002-2003
- 10. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Vicky Éthier et résolu à l'unanimité d'adopter le document Règles de procédures proposées.

5. État de la représentativité

Les participant-e-s prennent connaissance du document *État de la représentativité*. On signale deux omissions, soit M^{me} Chantal Bastien comme représentante à la FAEUQEP et M. Gérald Lachance comme représentant étudiant au Conseil de programmes en toxicomanies.

6. Dossier de l'équité salariale, syndicat SEUM 1244

Considérant que l'Université de Montréal et le Syndicat de ses employé-e-s (SEUM, section locale 1244), sont engagés depuis 1989 dans des pourparlers sur l'équité salariale;

considérant que l'Université de Montréal a adopté en 1995 un Règlement de la relativité salariale, mais que celui-ci n'a fait aucune évaluation des écarts de salaire entre les emplois occupés par les hommes et ceux occupés par les femmes;

considérant que le Syndicat, en 1996, a soumis le dossier à la Commission des droits de la personne;

considérant que la médiation entre l'U. de M., la Commission des droits de la personne et le Syndicat a établi qu'environ 900 femmes membres du SEUM gagnent en moyenne 0,90 \$ de l'heure de moins que les hommes qui occupent des emplois équivalents;

considérant que l'Université de Montréal s'est depuis retirée du processus de médiation.

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Vicky Éthier et résolu à l'unanimité :

1.Que l'AGEFFP appuie le Syndicat des employé-e-s de l'U. de M. (SEUM, section locale 1244) dans sa lutte pour l'élimination de la discrimination salariale qui touche, entre autres, 80 % des fonctions à prédominance féminine.

2. Que l'AGEEFEP demande à la direction de l'Université de régler de toute urgence ce dossier et d'établir l'équité salariale sur la base d'une entente à conclure avec le SEUM, section locale 1244.

7. Affaires politiques

7.1 Nomination du doyen et mandat de la FEP

Considérant qu'une nouvelle équipe dirigeante a été nommée à la Faculté de l'éducation permanente au cours des derniers mois;

considérant que, dans une lettre datée du 15 février 2002, le recteur de l'Université, M. Robert Lacroix, a donné des précisions sur le mandat de la FEP, notamment au chapitre de la création, du développement et de la gestion de programmes de deuxième cycle (DESS) à caractère multidisciplinaire;

considérant que la lettre du recteur ne fait nulle mention de la création à la FEP de baccalauréats avec appellation (BACCAP), aussi connus sous le nom de baccalauréats qualifiés, et qu'il s'agit là d'une très ancienne revendication de l'AGEEFEP;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation constitue logiquement un préalable à l'engagement de la FEP dans les études supérieures;

considérant que le Rapport du comité de consultation sur la nomination du doyen a aussi fait état de plusieurs autres dimensions du mandat de la FEP, entre autres au chapitre de la diversification de l'offre de programmes crédités de 1^{er} cycle, de l'enseignement hors campus, de l'enseignement à distance, de la mise à niveau des étudiant-e-s de 1^{er} cycle qui souhaitent entreprendre des études supérieures et de l'accompagnement des nouvelles catégories d'étudiant-e-s, nommément celles des immigrants scolarisés et des diplômés en techniques des cégeps.

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M. Sébastien Dulude et résolu à l'unanimité que, au cours du trimestre d'hiver 2003, l'AGEEFEP convoque tous ses représentant-e-s à une table ronde pour discuter du mandat de la Faculté de l'éducation permanente et que les conclusions de ces délibérations soient consignées dans un mémoire qui sera présenté aux autorités de la FEP et de l'Université de Montréal.

7.2 Dossier des SAE

Considérant que, depuis de nombreuses années, il y a une injustice dans le financement des Services aux étudiants (SAE), car les étudiant-e-s de l'Université de Montréal cotisent davantage que ceux des écoles affiliées, soit l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique;

considérant que l'AGEEFEP ainsi que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) ont conjointement demandé à la direction de l'Université de Montréal de négocier avec ses écoles affiliées la correction de cette injustice;

considérant que les étudiants de l'Université de Montréal ont déjà fait un compromis important en acceptant que les deux écoles affiliées conservent la subvention gouvernementale aux SAE pour financer leurs propres services et en acceptant que la cotisation soit portée de 5,70 \$ à 7 \$ à compter du trimestre d'automne 2002;

considérant que, en dépit de ce compromis, les négociations avec l'École des HEC n'ont toujours pas permis d'en venir à une entente satisfaisante;

considérant que la seule solution acceptable est que tous les étudiant-e-s bénéficiant des SAE paient la cotisation de 7 \$ par crédit et que cette somme soit versée en entier pour financier les SAE et le CEPSUM, dans la proportion respective de 66 % et 34 %`

considérant que feue Madame Claire McNicoll, alors qu'elle était vice-rectrice au 1^{er} cycle et à la formation continue ainsi que responsable des SAE, avait assuré les deux associations étudiantes qu'elle s'en tiendrait à ces principes dans les négociations avec les écoles affiliées.

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Lorraine De Preux et résolu à l'unanimité :

- 1. Que l'AGEFFEP, conjointement avec la FAECUM, continue d'exiger que les étudiant-e-s des écoles affiliées paient une cotisation aux Services aux étudiants identique à celle des étudiant-e-s de l'Université de Montréal et que cet argent soit versé en entier aux SAE et au CEPSUM dans les proportions respectives convenues de 66 % et 34 %.
- 2. Que l'AGEFFEP et la FAECUM entreprennent, au moment jugé opportun, des moyens de pression pour arriver à cette fin.

7.3 Aide financière aux étudiants à temps partiel

M. Robert Martin invite les participants à lire le document d'information du gouvernement du Québec intitulé *Prêt pour des études à temps partiel*. Il rappelle que ce programme, revendiqué pendant plusieurs années par l'AGEEFEP et la FAEUQEP, est entré en vigueur en septembre 2002. Jusqu'à maintenant, il semble cependant que peu d'étudiant-e-s s'en soient prévalus. Cela pourrait être dû au fait que le programme est encore peu connu, mais aussi que l'aide proposée n'est pas suffisante. Le Comité de l'aide financière aux études, qui conseille le ministre de l'Éducation en matière d'aide financière, étudiera plus profondément la question.

7.4 Colloque étudiant

Considérant que le congrès de 2001 a appuyé le projet de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) de tenir un sondage et un colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes de tous les ordres d'enseignement dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que le Colloque intitulé «Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement» s'est effectivement tenu les 26 et 27 octobre 2002.

considérant que ce colloque, réunissant quelque 150 étudiant-e-s adultes de la plupart des régions du Québec, a constitué un grand succès,

considérant que la résolution 14 adoptée en assemblée plénière du colloque a donné au comité organisateur le mandat suivant :

- Transmettre dans tout le réseau public d'éducation, et en premier lieu au ministère de l'Éducation et de l'Emploi, les constatations et propositions du Colloque, et en assurer le suivi.
- Élargir la composition du Comité organisateur en respectant le principe de l'équilibre de la représentation entre les trois ordres d'enseignement.
- Poursuivre son rôle de rassembleur en favorisant la participation des étudiants adultes aux activités d'éducation des adultes, et plus particulièrement, à la Semaine québécoise des adultes en formation.
- Travailler à la création d'un regroupement des étudiants et des étudiantes adultes du Québec et, à cet effet, convoquer une assemblée générale de fondation au moment jugé opportun.
 - Trouver le financement nécessaire à la réalisation de son mandat.

considérant que l'AGEEFEP constitue l'un des rares groupes d'étudiant-e-s adultes bien organisés et Québec, qu'elle joue un rôle majeur dans la FAEUQEP et qu'elle a été au cœur de l'organisation du colloque.

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Mélanie Betty et résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue de s'impliquer activement dans le suivi du «Colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement» et plus particulièrement dans le projet de création d'un regroupement des étudiants adultes de tous les ordres d'enseignement.

7.5 Les 50 ans d'éducation permanente à l'Université de Montréal

M. Normand Bélisle rappelle à l'assemblée que l'Université de Montréal a célébré, à la fin du mois d'octobre, le 50^e anniversaire de l'éducation permanente à l'Université de Montréal. En après-midi, un panel de spécialistes, animé par M. Émile Olivier, a tracé l'évolution de l'éducation des adultes au cours des dernières décennies et défini les principaux enjeux d'aujourd'hui. Une fête a suivi à laquelle assistait notamment le ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard. L'événement a eu lieu dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

8. Suivi des résolutions du 9^e congrès biennal

M. Normand Bélisle explique ce tableau dans lequel on répertorie l'ensemble des résolutions adoptées au congrès biennal de novembre 2001 et l'évolution qu'il y a eu dans chacun des cas.

9. Affaires financières

9.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2001-2002

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Vicky Éthier et résolu à l'unanimité d'adopter le Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2001-2002.

9.2 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2002-2003

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par M^{me} Gina D'Alfonso et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour l'année 2002-2003.

9.3 Prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2002-2003

À la suite des explications de M. Normand Bélisle, M^{me} Nathalie Durand dit douter qu'il soit opportun pour une association qui se consacre à l'éducation d'avoir un guichet automatique ATM au café La Brunante. Elle rappelle que l'Office de la protection du consommateur a dénoncé ces jours derniers le coût élevé des transactions dans ces guichets. Elle demande que sa remarque soit inscrite au procès-verbal.

Il est proposé par le Conseil de direction, appuyé par Mme Gina D'Alfonso et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2002-2003.

10. Clôture

RM/NB/cg

Il est proposé par M. Gérald Lachance, appuyé par M^{me} Yvonne Ellis et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est alors 14 h 30.

| Le président, | Le secrétaire général |
|---------------|-----------------------|
| | |
| Robert Martin | Normand Bélisle |
| | • |

Suivi des propositions et mandats adoptés lors du 9° Congrès biennal

10° congrès biennal

Novembre 2003

État de la représentativité

Résolution¹

Évolution du dossier

Il est résolu de féliciter et remercier tous les représentant-e-s précédemment identifiés.

Une lettre de remerciements a été adressée à tous les représentants dont le mandat est échu.



BACCAP

Résolution

Évolution du dossier

Il est résolu que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente créent des baccalauréats avec appellation. Lors des audiences relatives à la nomination du doyen de la Faculté de l'éducation permanente, l'AGEEFEP a soumis au comité une demande à l'effet que soit réactivé le dossier de baccalauréat avec appellation. Lors d'une rencontre du conseil de l'université, alors que M. Robert Martin intervenait sur l'importance des baccalauréats par appellation pour les étudiants de la FEP, Madame Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement et à l'éducation permanente, indiquait que l'université entend aller de l'avant sur le sujet dans les meilleurs délais.

Des représentations ont été faites auprès de la nouvelle vice-rectrice, Mme Rinfret-Raynor et auprès du recteur. Une table ronde se tiendra sur ce sujet à la fin du mois d'avril 2003. L'année 2003-2004 pourrait être concluante dans ce dossier.

Compte tenu de l'ouverture de la Faculté de l'éducation permanente dans le dossier de la reconnaissance des acquis (mise sur pied d'un comité de travail AGEEFEP/FEP), la création d'un comité AGEEFEP/FEP sur les baccalauréats avec appellation a été reportée de quelques mois.

²

¹ Un numéro de résolution ombragé indique que le mandat a été réalisé.



3

La réforme des services aux étudiants

Résolution

Évolution du dossier

Il est résolu que l'AGEEFEP s'associe à la FAECUM dans toute initiative qui viserait à s'opposer à une hausse de la cotisation étudiante aux Services aux étudiants tant que n'auront pas été corrigées les iniquités entre l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées.

L'Université de Montréal et les deux écoles affiliées s'apprêtent, nous dit-on, à signer un protocole d'entente qui corrigera les iniquités relatives à la cotisation que verse les étudiants de l'université et des écoles affiliées. Déjà les étudiants des deux écoles versent, depuis septembre, un même montant de cotisation au SAE.

Compte tenu que l'entente signée en 2002 est totalement irrecevable, l'AGEEFEP a entrepris en collaboration avec la FAECUM une campagne de dénonciation. Depuis janvier 2003, la nouvelle vice-rectrice M^{me} Rinfret-Raynor a pris le dossier et une rencontre tenue le 5 février 03 nous laisse croire que ce dossier est devenu une priorité de règlement pour l'U. de M.

En septembre 2003, les écoles affiliées se sont retirées des SAE pour ne cotiser qu'au CEPSUM. Cette nouvelle donne a amené l'U. de M. à mettre sur pied un comité paritaire pour faire l'évaluation des services offerts actuellement, de ce qui se fait dans d'autres universités comparables et ce qui pourrait se faire à l'U. de M. en tenant compte des coûts. Le comité doit rendre son rapport à la fin avril 2004.



Le Projet de politique d'éducation des adultes

Résolutions

Évolution du dossier

Il est résolu que l'AGEEFEP insiste auprès du ministre de l'Éducation, M. François Legault, pour qu'il tienne sa promesse d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat des universités.

Bien que le ministre de l'éducation n'ait pas entrepris des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificats, il a toutefois retiré ses menaces relativement à leur définancement et laisse aux universités le libre choix d'en offrir à leur convenance.

Le nouveau ministre de l'éducation a été sensibilisé à cette problématique lors d'une rencontre en août dernier.

4

| 5 | Il est résolu que l'AGEEFEP fasse siennes deux des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, à savoir : 1. De faire pression sur la direction de l'Université de Montréal pour qu'elle adopte une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis expérientiels et de formation et qu'elle fasse état des résultats dans son rapport annuel. 2. D'inviter instamment le ministère de l'Éducation à accorder à chaque établissement universitaire une enveloppe budgétaire particulière pour la reconnaissance des acquis. | L'AGEEFEP déposera sous peu un mémoire à la commission des études pour que cette dernière mette sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels. Cette demande a été suspendue. Il s'est avéré préférable de mettre sur pieds un comité où siégera la FEP pour ensuite déposer un document de travail conjoint à la Commission des études. Le comité a été constitué et est présentement au travail |
|---|---|---|
| 6 | Il est résolu d'inviter les universités québécoises à se doter d'une table interinstitutionnelle d'équivalences de cours. | Cela va de pair avec le no 5. |
| 7 | Il est résolu que l'AGEEFEP revendique des enveloppes budgétaires ouvertes pour les études à temps partiel au secondaire et au collégial, tout comme cela existe à l'université. | L'AGEEFEP entend utiliser le colloque des étudiants adultes en formation pour s'associer aux autres étudiants adultes du Québec pour revendiquer des enveloppes budgétaires ouvertes pour les étudiants à temps partiel au secondaire et au collégial. Le dossier suit son cours. |
| 8 | Il est résolu que l'AGEEFEP : S'oppose à toute politique qui aurait pour effet de réduire l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement à distance dans les universités. Revendique que le ministère de l'Éducation étudie le problème particulier de la reconnaissance des cours à distance universitaires aux fins d'équivalences de cours. | L'AGEEFEP entend s'associer à l'association des étudiants de la Téléuniversité afin d'aller de l'avant dans ce dossier. À suivre. |
| 9 | Il est résolu que l'AGEEFEP participe activement à la coalition de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et de ses partenaires pour s'opposer à tout projet gouvernemental qui réduirait le financement des programmes de certificat. | L'AGEEFEP s'est solidarisé avec la FAEUQEP pour faire en sorte de s'opposer à toute réduction de financement des programmes de certificats. Cette opération fut une réussite. |



Le projet d'une Semaine québécoise des adultes en formation

Résolutions

Évolution du dossier

| 10 | Il est résolu que le congrès crée un comité qui aura la responsabilité de concevoir une ou des activités à l'intention des étudiantes et des étudiants adultes de l'Université de Montréal dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. | L'AGEEFEP participe activement au comité de la FEP dans le cadre de la semaine québécoise des adultes en formation. |
|----|--|--|
| 11 | Il est résolu que l'AGEEFEP appuie activement le projet de la FAEUQEP de tenir un sondage et un colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes du secondaire dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, principalement en fournissant un soutien technique à ce projet. | Tel qu'entendu, l'AGEEFEP appuie activement le projet de la FAEUQEP d'organiser un colloque sur les conditions de vie et d'étude des étudiants adultes comme tous nos travaux le démontrent dans le cadre de la semaine québécoise des adultes en formation. |



Pour une politique d'investissements responsables

Résolutions

Évolution du dossier

| 12 | Il est résolu que l'AGEEFEP fasse sien le mémoire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal | Le 9 ^e Congrès biennal a adopté le mémoire de la FAECUM. |
|----|---|---|
| | Il est résolu que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal adopte pour les placements de son fonds de développement une politique d'investissement responsable qui inclut : | Les discussions vont rondement et l'Université acquiesce en général aux demandes de la FAÉCUM et l'AGEEFEP quant au besoin de se doter d'une politique d'investissement responsable. En cours d'évolution. |
| 13 | a) une politique de droits de vote favorable au respect de principes sociaux et environnementaux reconnus par des conventions internationales; | |
| | b) la nécessité de choisir les gestionnaires en privilégiant, à performance financière égale, ceux qui intègrent des considérations sociales et environnementales dans le choix des entreprises incluses dans le portefeuille | - |

| 14 | Il est résolu que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université mette sur pied un Comité sur la responsabilité d'actionnaire chargé de formuler des recommandations au Comité de gestion des placements du Fonds de développement ainsi qu'au Comité de retraite sur la façon d'exercer les droits de vote associés aux actions et sur le choix des compagnies dans les portefeuilles en tenant compte de leur performance sociale et environnementale. | Cette résolution découlera des ententes de la résolution nº 13. En cours d'évolution. |
|----|--|---|
| 15 | Il est résolu que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal se dote d'une politique d'achat, incluant notamment un code de conduite pour les vêtements basé sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT). | Cette résolution découlera des ententes des résolutions n° 13 et n° 14. En cours d'évolution. |



Assurer le suivi des propositions du congrès

Résolution

Évolution du dossier

| Resolution | | Resolution | Evolution au dossier |
|------------|--------|--|--|
| 16 | Il est | résolu : | |
| | | que le conseil de direction présente, lors des congrès, un rapport de suivi des propositions adoptées; | Le présent document constitue un outil de travail qui permettra d'atteindre l'objectif visé. |
| | • | que ce rapport précise le cheminement qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire dans chacun des dossiers. | Il sera mis à jour et soumis à toutes les rencontres du Conseil de direction. |



Amendement au Règlement sur le remboursement des frais de garde Résolution Évolution du dossier

Il est résolu que les tarifs du Règlement sur le remboursement des frais de garde soient augmentés selon le tableau déposé.



Affaires financières

Résolutions

Évolution du dossier

| 16 | Il est résolu de recevoir le <i>Rapport</i> financier annuel pour l'année 2000-2001 tel que préparé par la firme de vérificateurs Gosselin et associés. | Le 9 ^e congrès biennal a reçu le <i>Rapport</i> financier annuel. |
|----|---|---|
| 17 | Il est résolu de retenir la firme de vérificateurs comptables Gosselin et associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2001-2002. | Une lettre a été adressée à la firme de vérificateurs afin de lui faire part de la décision du congrès. |
| 18 | Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002- 2003. | Les prévisions budgétaires ont été adoptées par le Conseil de direction et par le 9 ^e Congrès biennal. |
| 19 | Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002- 2003. | Les prévisions budgétaires ont été adoptées par le Conseil de direction et par le 9 ^e Congrès biennal. |
| 20 | Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003. | Les prévisions budgétaires ont été adoptées par le Conseil de direction et par le 9 ^e Congrès biennal. |
| 21 | Il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds des initiatives étudiantes pour l'exercice financier 2001- 2002. | Les prévisions budgétaires ont été adoptées par le Conseil de direction et par le 9 ^e Congrès biennal. |

AFFAIRES POLITIQUES

Les affaires politiques et celles relatives aux études

Introduction

Défendre et promouvoir l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue : telle est la mission fondamentale de l'AGEEFEP. Toutes les actions entreprises au cours de la dernière année s'inscrivent indéniablement dans cette perspective.

Au premier chef, il y a la volonté de l'Association de faire amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, qui constitue le cadre juridique du mouvement étudiant québécois. Or, comme nous le verrons plus loin, dans sa forme actuelle, la Loi ne permet pas aux étudiants et aux étudiantes adultes de constituer leurs propres associations. D'où la nécessité de l'améliorer. L'AGEEFEP a mené cette action sur deux fronts, dont un tout à fait singulier : un recours à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.

Par ailleurs, en éducation comme en maints autres domaines, l'argent constitue le nerf de la guerre. Sur ce plan, l'Association a été amenée ces derniers mois à faire des représentations au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses). Ce Comité, qui relève du Conseil supérieur de l'éducation, a pour responsabilité de conseiller le ministre de l'Éducation. Il déposera prochainement un rapport, dont on ignore pour l'instant le contenu, afin d'améliorer le régime de l'aide financière.

À la toute fin d'octobre, l'AGEEFEP a également exposé son point de vue au Comité d'experts sur le financement de la formation continue. Au début de 2004, elle déposera aussi un mémoire à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le financement des universités. Ces deux événements sont intimement liés, car, entre autres choses, ils pourraient comporter des conséquences directes très importantes sur les droits de scolarité et le financement des programmes de certificat des universités, là où sont concentrés la très grande majorité des étudiants et des étudiantes adultes. Dans le passé, le ministère de l'Éducation a souvent flirté avec l'idée de réduire le financement des programmes de certificat, voire de les abolir, ou encore d'exiger des étudiant-e-s adultes des droits de scolarité plus élevés que ceux de la formation initiale. Pour les adultes du Québec, de telles mesures auraient inévitablement pour effet de réduire l'accès aux études universitaires.

L'AGEEFEP est également directement engagée dans la Semaine québécoise des adultes en formation, qui découle elle-même de la « Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue », en vigueur depuis mai 2002. Avec l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et le gouvernement du Québec, l'AGEEFEP a d'ailleurs fait partie du premier noyau qui a travaillé à l'institution de cette Semaine. Précisons qu'il s'agit d'un mouvement international institué par l'UNESCO et qu'une quarantaine de pays y participent. Au Québec, la première Semaine s'est tenue en octobre 2002 et la deuxième édition a au lieu du 25 au 30 octobre dernier. De façon plus particulière, l'AGEEFEP est membre du comité organisateur du Colloque des adultes en formation, qui a eu lieu les 26 et 27 octobre 2002 et qui s'est répété les 25 et 26 octobre 2003. L'initiative est originale du fait qu'elle réunit pendant deux jours quelque 150 étudiants et étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université, provenant de la plupart des régions du Québec. Dès le premier colloque, un enjeu majeur s'est dégagé : la nécessité de constituer un mouvement étudiant adulte regroupant les trois ordres d'enseignement. Les premiers pas en ce sens ont été franchis il y a quelques semaines.

En ce qui concerne la Faculté de l'éducation permanente (FEP), une affaire retient plus particulièrement l'attention : la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, une question à laquelle l'Association s'intéresse depuis sa fondation. Après des années de stagnation, on a noté ces dernières années un regain d'intérêt pour la reconnaissance des acquis. C'est d'ailleurs une priorité de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue. Sans doute du fait que l'université se situe au sommet de la pyramide de système d'éducation et que les établissements jouissent d'une grande autonomie, c'est dans cet ordre d'enseignement que la reconnaissance des acquis progresse le plus lentement, surtout en ce qui a trait aux acquis expérientiels. Certes, bon nombre de départements dans les universités auébécoises reconnaissent et de occasionnellement des acquis, mais il s'agit de cas par cas, qui sont traités de façons fort diverses, selon des critères pas toujours explicites. C'est pourquoi l'AGEEFEP préconise une véritable institutionnalisation de la reconnaissance des acquis. C'est principalement de cela qu'il est question au Comité d'étude sur la reconnaissance qu'a créé la FEP, qui a invité l'AGEEFEP à y participer. Bien des obstacles se dresseront en cours de route, mais un élément particulier permet d'espérer : au sein même de la Faculté, il y a une volonté réelle de faire avancer les choses.

Toujours à l'Université de Montréal, un dossier litigieux depuis plusieurs années, celui des Services aux étudiants (SAE), a connu un rebondissement spectaculaire. Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) déploraient que les étudiant-e-s de l'UdeM payaient davantage pour ces services que ceux de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique. Les étudiant-e-s des deux écoles affiliées avaient un plein accès à ces services. La FAECUM et l'AGEEFEP revendiquaient en conséquences l'équité dans le financement des SAE. Au terme d'une tumultueuse négociation, elles ont réalisé leur objectif, car les deux écoles se sont complètement retirées des SAE. Dorénavant, leurs étudiant-e-s sont traités sur le même pied que la clientèle extérieure et ils doivent acquitter un tarif beaucoup plus élevé pour utiliser les services. D'autres développements sont à venir puisque les SAE feront l'objet d'une étude en profondeur portant à la fois sur la nature des services à offrir et le moyen de les financer.

Tel est donc le rapide tour d'horizon des activités politiques et académiques de l'AGEEFEP au cours de la dernière année. Sur chacun de ces points, nous avons joint en annexe les documents originaux pertinents. On notera que beaucoup de ces documents émanent de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Rappelons à cet égard que l'AGEEFEP est un membre fondateur de la Fédération et que celle-ci regroupe deux autres associations : l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Association étudiante de l'Université du Québec à Hull. Entre l'AGEEFEP et la FAEUQEP, l'identité des points de vue est entière. Sans la FAEUQEP, l'action de l'AGEEFEP se limiterait au campus de l'Université de Montréal. Or, les grands enjeux en éducation des adultes sont d'ordre national.

Voyons plus précisément de quoi il retourne dans chacun de ces dossiers.

La loi sur les associations étudiantes

Demande d'avis de la Commission des droits de la personne (Annexe 1, p. 127)

Les étudiants et les étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université sont-ils victimes de discrimination systémique au regard de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants? C'est ce que croit la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), qui a déposé un avis d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du

Québec. Celle-ci estime qu'il y a discrimination systémique « lorsqu'un ensemble de politiques ou de pratiques d'une entreprise ont pour effet, par exemple, d'exclure les femmes de manière disproportionnée, ou encore de les empêcher de progresser au sein de l'entreprise », ce qui s'applique également « dans l'accès à tout autre bien ou service ordinairement offert au public ».

Dans une longue lettre à la Commission en date du 12 juin 2003, la Fédération explique que le problème découle des dispositions et des modalités d'application de l'article 2.1 de la Loi, qui définit les groupes d'étudiant-e-s habilités à s'accréditer. La question se pose différemment selon les ordres d'enseignement :

- La Loi ne s'appliquant qu'au postsecondaire, les étudiant-e-s adultes des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle des commissions scolaires ne sont-ils pas victimes d'une forme de discrimination puisqu'ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les adultes de l'université?
- Dans les cégeps, la Loi distingue deux catégories, soit les élèves à temps plein et les élèves à temps partiel, une disposition qui empêche les étudiant-e-s adultes de constituer des associations distinctes.
- À l'université, trois catégories sont officiellement reconnues, soit le 1^{er} cycle, les études supérieures et l'éducation permanente. La Loi précise cependant qu'il est de la responsabilité de chaque établissement de déterminer quels sont les étudiant-e-s qui appartiennent à chacun de ces trois groupes. La Fédération considère que les 12 dernières années ont démontré les lacunes de cette disposition: "En pratique [...], écrit-elle, aucun établissement universitaire, à l'exception de l'Université de Montréal, n'a officiellement reconnu avoir des étudiants de la catégorie "éducation permanente", ce qui constitue selon elle une négation de l'évidence, car le sens commun nous dit que toutes les universités ont des étudiant-e-s de l'éducation permanente. Ce serait là le principal facteur qui expliquerait le nombre restreint d'associations étudiantes de la catégorie « éducation permanente ».

L'enjeu « n'est pas anecdotique », selon la Fédération, car « c'est essentiellement par leurs associations que les étudiants peuvent participer aux instances des établissements et faire valoir leurs points de vue sur les orientations et les politiques, les services, le contenu des cours et des programmes, les méthodes pédagogiques, l'évaluation de l'enseignement et des enseignants, etc. C'est d'ailleurs tout à fait dans cette optique qu'a agi le législateur en adoptant la Loi. À une autre échelle, c'est en se regroupant dans des fédérations que les étudiants peuvent défendre efficacement leurs intérêts auprès des gouvernements et des autres cénacles du pouvoir, créer des partenariats, mettre sur pied des services de recherche et de lobbying, participer à des colloques et congrès, etc. Ils contribuent ainsi à la richesse de la démocratie québécoise. »

Ce point de vue n'est pas une invention de la FAEUQEP. Au début des années 80, la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes (CEFA) a effectué l'étude la plus exhaustive jamais réalisée au Québec sur l'éducation des adultes. Un chapitre de son rapport était consacré à la participation des adultes dans la gouverne du système d'éducation. Entre autres, elle affirmait ceci : "Les institutions scolaires de tous les niveaux d'enseignement devront compter sur la contribution des adultes à la construction des savoirs et dans l'évaluation des enseignements. Elles devront également leur faire une place plus grande dans les processus décisionnels. Cela requiert que les adultes soient informés et consultés avant que les décisions qui les concernent ne soient prises et qu'ils aient droit de parole et de vote au moment où les décisions sont prises." La Commission

estimait également que la participation suppose « la reconnaissance du droit d'association et de la représentativité de ces associations étudiantes. Il va de soi que nous parlerons ici autant des étudiants « jeunes » qu'adultes [...] ».

Révision de la Loi

La décision de la FAEUQEP de solliciter l'avis de la Commission des droits de la personne découle par ailleurs directement du processus de révision de la loi sur les associations étudiantes mis en branle au printemps.

La Fédération a été particulièrement étonnée que, dans le cadre de cette consultation, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) demande rien de moins que l'abolition de la catégorie "éducation permanente", ce qui enlèverait évidemment aux étudiant-e-s adultes toute possibilité de créer leurs propres associations étudiantes. La FEUQ affirme que la catégorie "éducation permanente" est somme toute inutile et qu'elle est elle-même tout à fait compétente pour représenter les étudiant-e-s adultes.

"La FAEUQEP ne partage évidemment pas ce point de vue, lit-on dans sa lettre à la Commission des droits de la personne. Elle souligne que c'est elle qui a porté tous les dossiers d'éducation des adultes au cours des 12 dernières années : le maintien du financement des programmes courts, où sont concentrés la majorité des étudiants et des étudiantes adultes, les États généraux sur l'éducation, le chantier de l'éducation des adultes qui en a découlé, la préparation de la Politique d'éducation des adultes, la Semaine québécoise des adultes en formation, l'Institut canadien d'éducation des adultes, le Comité consultatif sur l'aide financière aux études et le Comité d'accréditation de la loi sur les associations étudiantes ainsi que la Commission canadienne de l'UNESCO. La FAEUQEP n'est pas la seule à penser que les établissements devraient avoir l'obligation de définir l'éducation permanente, car la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) défend la même idée."

C'est par ailleurs sans surprise aucune que la Fédération a constaté la volonté de statu quo de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) au regard de l'article 2.1 de la Loi. La CREPUQ écrit à ce propos : "Nous souhaitons que cet article demeure tel quel. Ce sont les groupes reconnus comme tels par l'établissement d'enseignement concerné. Ceci permet de tenir compte de la réalité étudiante existante et du mode de fonctionnement privilégié par les associations et l'établissement d'enseignement."

La Fédération interprète le point de vue de la CREPUQ de la façon suivante : "Ce que dit somme toute ce passage, c'est que les établissements et les associations traditionnelles ne souhaitent pas l'entrée d'un nouveau joueur qui modifierait l'équilibre des forces sur l'échiquier politique universitaire. Tant pis pour les droits des étudiants adultes!"

La reconnaissance de l'éducation des adultes

L'initiative de la Fédération de demander un avis d'enquête à la Commission des droits de la personne s'inscrit dans la perspective plus vaste de la marginalité de l'éducation des adultes et de sa faible reconnaissance. La Fédération rappelle à ce propos les données de Statistique Canada voulant que le Québec se situe au 9^e rang des provinces canadiennes pour ce qui est de la participation des adultes à des activités formelles d'éducation, à peine 20 % alors que la moyenne canadienne est de 27 % et qu'elle excède même 50 % dans certains pays européens.

« On note aussi, écrit la Fédération, l'insuffisance et la précarité du financement des programmes d'éducation des adultes, la persistance d'un système d'enveloppes budgétaires fermées au collégial et au secondaire — une fois atteint un nombre x d'adultes, on ferme le robinet de l'admission—, la vulnérabilité des moins nantis au pouvoir d'Emploi Québec d'imposer aux adultes ses choix de programme et ses conditions d'études dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle des commissions scolaires, la lenteur dans l'implantation de la reconnaissance des acquis et des compétences, sans parler bien sûr du conservatisme pédagogique qui freine l'implantation de modèles andragogiques, mieux adaptés que les modèles traditionnels aux caractéristiques particulières de l'apprentissage chez les adultes. »

Notons enfin que la Commission des droits de la personne s'est mise à l'étude du dossier dès le mois de juillet, mais qu'il lui faudra probablement plusieurs mois pour mener son enquête et déposer ses conclusions.

La FAEUQEP propose plusieurs amendements (Annexe 2, p. 133)

Outre la question cruciale de la très grande difficulté pour les étudiants et les étudiantes adultes de créer des associations étudiantes, la FAEUQEP considère que la loi sur les associations étudiantes souffre de plusieurs lacunes et qu'il faut en conséquence l'amender.

Dans le mémoire intitulé *Les associations d'étudiants adultes : une voix irremplaçable*, qu'elle a présenté en mai dernier dans le cadre du processus de révision de la Loi, la Fédération rappelle en premier lieu que celle-ci, si imparfaite soit-elle, a le mérite d'exister et d'accorder aux associations accréditées quatre droits principaux : le droit de percevoir une cotisation auprès de tous leurs membres selon la formule Rand en vigueur dans le monde syndical, le droit de désigner elles-mêmes leurs représentants dans les instances de l'établissement où la présence des étudiants est prévue, le droit d'occuper un local dans l'établissement et le droit d'affichage.

"C'est sur ces droits, écrit la Fédération, que repose la capacité des associations étudiantes à s'organiser efficacement et à participer à armes égales à l'incessant débat qui anime toutes les communautés éducatives. Est-il besoin de préciser que les autres partenaires de ces communautés — gouvernement, directions d'établissements et syndicats d'employés — sont eux-mêmes puissamment organisés. En se donnant une force politique structurée, les étudiants participent de façon indispensable à l'équilibre des pouvoirs et au caractère démocratique de notre système d'éducation."

La FAEUQEP considère d'ailleurs que la loi sur les associations étudiantes a été à l'origine de la renaissance du mouvement étudiant dans les années 80, comme en témoignent sa propre naissance, mais aussi celles de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

Qui est étudiant ou étudiante?

Cela dit, la Loi est perfectible sur plusieurs points et elle devrait notamment considérer comme étudiant-e « toute personne inscrite à une activité pédagogique, qu'elle soit ou non sanctionnée par des unités (crédits), certifiée de toute autre façon ou non certifiée. » Pour l'heur, la Loi ne précise pas qui est étudiant-e, ce qui pose le problème suivant : « [...]les établissements ont tendance à considérer comme étudiant la personne inscrite à des cours crédités, à l'exclusion des activités de formation non créditées ou sanctionnées autrement que par des crédits (unités de formation continue, unités d'éducation continue, attestations, etc.). La Fédération n'est pas d'accord avec cette interprétation restrictive, qui exclut

notamment un pan entier de la formation continue, où de nombreuses activités d'enseignement ne sont pas créditées. Ainsi, la catégorie « éducation permanente » incluse dans la Loi se trouve en partie inopérante », lit-on dans le mémoire.

Sur ce point, la FAEUQEP fait en outre valoir que, n'étant pas représentées par une association étudiante, les personnes inscrites à des activités non créditées n'ont aucun recours si elles se sentent lésées, notamment parce que les établissements d'enseignement ne sont pas assujettis à la loi de la protection du consommateur. Dans une société de droits, estime-t-elle, cela constitue une anomalie.

Le processus d'accréditation

Au regard du processus d'accréditation, le mémoire de la FAEUQEP recommande d'éliminer les périodes fixes d'accréditation et de laisser à l'agent d'accréditation la responsabilité de s'entendre sur ce point avec l'association qui souhaite s'accréditer. Dans sa forme actuelle, la Loi prévoit que tout processus d'accréditation doit se dérouler du 15 septembre au 15 novembre ou du 15 janvier au 15 mars. Or, l'expérience passée a démontré qu'un retard dans la préparation ou la remise des listes d'étudiant-e-s, ou encore le manque de collaboration d'un établissement, peuvent enrayer le processus d'accréditation.

La Fédération estime aussi que la liste des étudiant-e-s remise à l'association engagée dans un processus d'accréditation devrait comporter non seulement le nom de la personne, mais aussi l'adresse, le courriel, le numéro de téléphone, le programme d'études et le code permanent de façon à faciliter la communication avec les membres. Elle recommande également que la nature de l'aide matérielle et financière que l'établissement doit fournir à une association soit précisée, une mesure qui devrait aussi s'appliquer aux locaux consentis à une association une fois qu'elle est accréditée.

Les pouvoirs de l'agent et du comité d'accréditation

Le mémoire consacre par ailleurs plusieurs pages à la très importante question des pouvoirs de l'agent et du comité d'accréditation au regard de l'application de la Loi. C'est que la FAEUQEP a vécu de près l'âpre conflit que se sont livré en 2000-2001 l'École des Hautes Études Commerciales et l'Association des étudiants aux certificats (AECUHEC), un conflit qui s'est terminé par la disparition de l'association .

L'affaire n'est pas banale quand on sait que l'AECUHEC existait depuis 25 ans et qu'elle comptait 4 000 membres, essentiellement des adultes comme on en trouve à la Faculté de l'éducation permanente, soit des personnes qui occupent un emploi et qui étudient à temps partiel dans des programmes de certificat. Or, l'agent d'accréditation, qui avait autorisé le processus d'accréditation, a été impuissant devant l'inflexibilité de la direction de l'École. Celle-ci s'opposait fermement à la volonté de l'association étudiante de s'accréditer en invoquant que l'établissement n'est pas assujetti à la loi sur les associations étudiantes depuis que l'Assemblée nationale a modifié sa loi constitutive, en 1987.

De ces événements, la FAEUQEP retient que la loi sur les associations étudiantes devrait avoir préséance sur toute loi, charte ou règlement de tout établissement d'enseignement. Elle recommande de plus que les pouvoirs de l'agent d'accréditation soient renforcés "afin qu'il puisse recueillir la preuve pertinente dans un dossier litigieux, évaluer les questions de fait et de droit, et émettre des ordonnances afin d'obliger un établissement récalcitrant à faire toute chose nécessaire pour s'acquitter de ses obligations". L'une des parties serait-elle insatisfaite d'une décision, elle pourrait faire appel au comité d'accréditation, qui jouirait des mêmes pouvoirs que l'agent d'accréditation.

Plaidoyer pour l'éducation des adultes

La Fédération conclut son mémoire en rappelant l'apparente contradiction entre la marginalité relative de l'éducation des adultes au Québec et l'importance dans les sociétés modernes du principe de l'éducation tout au long de la vie, un courant de pensée qu'alimente principalement l'UNESCO. Au passage, elle cite un ancien ministre de l'Éducation du début des années 80, M. Camille Laurin, qui avait défini l'enjeu dans les termes suivants : «On ne peut séparer le sens, l'objectif de l'éducation permanente de l'objectif général de nos sociétés qui est la conscientisation de chacun de nos citoyens à ses problèmes personnels, aux questions éternelles qui le confrontent, aux problèmes de ses relations avec son entourage, avec son environnement, avec son milieu.»

Du point de vue de la FAEUQEP, une loi sur les associations étudiantes améliorée «constitue un outil pour sortir de la marginalité l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue».

La suite des choses

Au cours des dernières semaines, il est apparu nettement que le Comité d'accréditation, qui est composé de cinq membres (FAEUQEP, FEUQ, FECQ, Fédération des cégeps et Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) ne retiendra pas dans son rapport au ministre de l'Éducation le point de vue de la FAEUQEP sur la question cruciale de l'article 2.1 de la Loi. Notre président, M. Robert Martin, est toutefois membre de ce Comité et il aura la possibilité de déposer un rapport minoritaire, ce qu'il fera très certainement. On ignore aussi quel point de vue adopteront le ministre de l'Éducation et, ultérieurement, l'Assemblée nationale, qui devra sanctionner tout amendement à la Loi.

La bataille pour le droit des étudiant-e-s adultes à constituer leurs propres associations étudiantes est donc loin d'être terminée et, selon la suite des événements, nous pourrions devoir mener une campagne tous azimuts pour infléchir le cours des choses.

Nous avons cependant des appuis importants et il sera sans doute possible d'en obtenir d'autres. Pensons plus particulièrement à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), un organisme bénéficiant d'une écoute attentive au ministère de l'Éducation, qui favorise explicitement dans son programme le droit des adultes à constituer leurs associations étudiantes. Quelques centres d'éducation des adultes et centres de formation professionnelle des commissions scolaires sont également favorables à cette idée.

Enfin, un avis favorable de la Commission des droits de la personne, en tout ou en partie, nous donnerait des arguments et une base légale pour faire reconnaître le bien-fondé de nos revendications.

L'aide financière aux études (Annexe 3, p. 151)

Le régime de l'aide financière aux études devrait être réformé en partant du principe que la pauvreté constitue un obstacle à l'égalité des chances en éducation. C'est pourquoi il faut maintenir le gel des droits de scolarité. De plus, les étudiants adultes en formation générale au secondaire devraient être admissibles au régime, les barèmes de l'aide consentie devraient être révisés à la hausse et l'État devrait instaurer un impôt postuniversitaire.

Ce sont là les principales orientations du mémoire intitulé La pauvreté et l'égalité des chances en éducation, Commentaires sur l'état de l'aide financière aux études, que la

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a présenté en juillet dernier au Comité consultatif sur l'aide financière aux études. Ce dernier étudie présentement d'éventuelles modifications au régime.

C'est la question de l'admissibilité des étudiants adultes en formation générale au secondaire qui a déclenché la réflexion de la Fédération. Faisant référence au colloque « 20 ans après la Commission Jean... Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement », qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2002 dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, la Fédération écrit : «Dans l'atelier portant sur les conditions socio-économiques, plusieurs adultes ont ému les participants en affirmant que la principale difficulté dans leurs études consiste à se nourrir convenablement. Cela ne devrait étonner personne, car on sait qu'une part importante de la clientèle des centres d'éducation des adultes (CEA) vit de l'aide sociale. On parle évidemment ici des plus démunis de la société, dont les revenus se situent bien en deçà du seuil de la pauvreté. On peut raisonnablement postuler que vivre dans la pauvreté constitue un facteur négatif au regard de la persévérance et de la réussite des études.»

Toujours sur cette question, on lit aussi : «Deux autres facteurs, selon nous, entrent également en ligne de compte. D'une part, la formation secondaire, qui constitue la scolarisation minimale dans une société du savoir, doit demeurer gratuite; d'autre part, il y aurait un net avantage à ce que les étudiants adultes les plus démunis relèvent de l'aide financière plutôt que de l'aide sociale. Dans notre société, le recours à l'aide sociale demeure en effet stigmatisant si bien que, du point de vue psychologique et de la motivation à persévérer dans les études, il serait sans doute préférable que ces personnes relèvent de l'aide financière. Pour qu'une telle mesure soit pertinente et efficace, il faudrait cependant que l'aide consiste en des bourses, non en des prêts.»

Toujours dans cette même optique des problèmes liés à la pauvreté, la FAEUQEP considère qu'il y a lieu de réviser à la hausse les barèmes de l'aide financière en tenant compte des dépenses réelles que doit encourir un étudiant-e, qu'il soit jeune ou plus âgé. Les barèmes de l'aide devraient par ailleurs être indexés annuellement selon la hausse de l'indice à la consommation.

Les droits de scolarité

À propos des droits de scolarité, une question sensible s'il en est une dans le mouvement étudiant, la FAEUQEP écrit : «À notre connaissance, il n'y a pas d'étude qui établisse un lien scientifique entre le niveau des droits de scolarité et le taux de fréquentation de l'université. Il n'est cependant pas insensé de croire que, dans une société comme la nôtre, où la valorisation de l'éducation reste mitigée, surtout chez les francophones, des droits de scolarité plus élevés constitueraient un frein financier et psychologique significatif. Déjà qu'une majorité des personnes à faibles revenus n'envisagent même pas la possibilité de fréquenter l'université, il serait dramatique que la classe moyenne, qui n'est pas admissible à l'aide de l'État et qui fait face à de nombreuses autres obligations financières, en vienne à penser de même.» En conséquence, estime-t-elle, il est nécessaire de maintenir le gel des droits de scolarité.

Pour les étudiants et les étudiantes qui recourent à l'aide financière tout au long de leurs études et qui doivent assumer une dette élevée, la Fédération propose une formule de remboursement selon le revenu. Cela, estime-t-elle, aurait «pour mérite d'éviter une situation financière désastreuse aux diplômés qui, pour toutes sortes de raisons, ne trouvent pas de travail ou occupent des emplois peu rémunérés».

Un impôt postuniversitaire

Cela dit, la FAEUQEP est consciente que les besoins financiers des établissements universitaires sont importants et que les ressources de l'État sont limitées. C'est pourquoi elle invite le gouvernement à instaurer un impôt postuniversitaire que tous les diplômé-e-s de l'université devraient payer pendant un certain nombre d'années. Cette mesure serait tout à fait équitable, selon la Fédération, car les droits de scolarité ne couvrent présentement qu'environ 12 % du coût de formation d'un étudiant-e. Or, en général, les diplômé-e-s universitaires ont des revenus plus élevés que la moyenne de la population.

De plus, une telle mesure mettrait à contribution les mieux nantis de la société, qui sont surreprésentés dans l'effectif universitaire et qui n'ont pas contracté de dettes pendant leurs études universitaires. Là aussi, croyons-nous, il y aurait un gain sur le plan de la justice sociale.

Idéalement, bien sûr, il n'y aurait ni hausse des droits de scolarité ni imposition d'un impôt universitaire. Cependant, s'il faut absolument augmenter la contribution des étudiant-e-s à leurs études, il est préférable que ce soit après-coup, au moment où ils sont dans le marché du travail et bénéficient de revenus plus élevés.

Les étudiants et étudiantes à temps partiel

À propos du programme de prêts pour les étudiant-e-s à temps partiel, qui est entré en vigueur à l'automne 2002 et qui couvre les frais scolaires ainsi que les frais de garde des enfants, la Fédération a noté un problème imprévu : la majorité des étudiant-e-s qui ont voulu se prévaloir de cette mesure sont des gens sans le sou que les institutions financières considèrent comme insolvables. Ils n'ont donc pu convertir en argent sonnant le certificat de prêt qui leur a été consenti. De plus, les institutions financières ne sont plus intéressées à accorder des prêts de moins de 1 000 \$, ce qui est le cas pour les bénéficiaires de cette mesure. Dans les circonstances, considère la FAEUQEP, c'est l'État lui-même qui devrait accorder directement le prêt.

La Fédération se réjouit par ailleurs de la popularité de la mesure permettant à une étudiante monoparentale d'être considérée comme étudiante à plein temps — ce qui la rend admissible à une bourse — même si elle étudie à temps partiel. Selon plusieurs responsables de l'aide financière avec qui la Fédération a communiqué, cette mesure a permis à des mères de poursuivre leurs études, ce qu'elles n'auraient pu faire selon les règles antérieures.

Il y a cependant deux problèmes. Ainsi, aux fins du calcul de l'aide financière, la pension alimentaire est considérée comme un revenu, ce qui n'est plus le cas du point de vue fiscal. Selon la Fédération, il devrait en être de même à l'aide financière. De plus, la mesure ne s'applique qu'aux étudiantes. Or, même si cela est moins fréquent, il y a aussi des étudiants monoparentaux et ils devraient évidemment être admissibles au même titre que les femmes.

Les audiences du CCAFE

À la fin de septembre, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a tenu des audiences où les différents groupes étaient invités à discuter de leur mémoire. La FAEUQEP y était et elle a noté un intérêt marqué des membres du Comité pour la question de l'impôt postuniversitaire. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre la suite des choses, soit l'écriture et le dépôt du rapport du Comité et, surtout, le sort que lui réserveront le ministre de l'Éducation et le gouvernement.

Le financement de la formation continue

Les travaux d'un comité d'experts

Au Québec, on estime qu'environ 1,5 millions d'adultes sont engagés dans des activités structurées d'éducation et de formation, que ce soit dans des établissements d'enseignement, des entreprises ou des organismes communautaires. Les services publics, les employeurs et les personnes elles-mêmes investissent annuellement plus de 3,2 milliards \$ dans ces activités; 67 % de cette somme serait constituée d'investissements publics. Ces chiffres semblent impressionnants, mais ils ne doivent pas nous faire oublier que, selon les données de Statistique Canada, le Québec se situe au 9^e rang des provinces canadiennes pour ce qui est du taux de participation des adultes à des activités de formation. Ce taux serait de 21 %.

Il est par ailleurs connu que si le Québec a largement rattrapé son retard au chapitre de la scolarisation postsecondaire, il accuse toujours un déficit important au regard de la formation de base. En 2002, 24 % des Québécois et des Québécoises de 25 à 64 ans ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires. Cette proportion était de 18 % dans l'ensemble du Canada, de 15 % en Ontario et de 13 % aux États-Unis.

C'est sur cette toile de fond que le Comité d'experts sur le financement de la formation continue travaille depuis plus d'un an à la préparation d'un rapport qu'il présentera au ministre de l'Éducation en janvier prochain. Le mandat du Comité comporte deux volets :

- « Examiner les différentes dimensions du financement de la formation continue. »
- « Formuler des recommandations relatives aux actions à entreprendre pour accroître de manière substantielle le nombre d'adultes qui s'investissent dans le développement de leurs compétences. »

Les travaux du Comité doivent également tenir compte des objectifs suivants énoncés dans la Politique québécoise d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue :

- « Ancrer une véritable culture de formation continue.
- Déterminer si l'apprentissage tout au long de la vie doit être considéré comme une réalité nouvelle demandant donc des ressources supplémentaires ou si l'on doit soutenir son développement par une redistribution des ressources actuellement affectées à l'enseignement et à la formation.
- Assurer un équilibre entre la contribution de l'État, celle des employeurs et celle des individus.
- Introduire des éléments d'incitation à la réussite des adultes en formation, si opportun.
- Faire contrepoids aux obstacles rendant l'accès à la formation inéquitable tout en diminuant les écarts entre les avantages consentis aux uns et aux autres.
- Assurer l'équité envers les personnes qui s'engagent dans une formation postsecondaire initiale ou continue, à temps plein ou à temps partiel.
- Tenir compte de la volonté du gouvernement de demeurer présent et de jouer un rôle actif dans le secteur de la formation postsecondaire. »

Un danger pour les adultes de l'université

L'expérience passée, le contexte budgétaire et la «réingénirie» de l'État que préconise le gouvernement du Québec nous forcent à craindre le pire sur la façon dont le ministère de l'Éducation et le gouvernement disposeront du rapport du Comité d'experts

On note en effet que les objectifs spécifiques de ce dernier évoquent une «redistribution des ressources», un «équilibre entre la contribution de l'État, des employeurs et des individus» ainsi que la volonté «d'assurer l'équité envers les personnes qui s'engagent dans une formation postsecondaire initiale ou continue, à temps plein ou à temps partiel». Déjà, à l'époque du gouvernement du Parti québécois, il était clair que le Québec n'entendait pas consacrer davantage d'argent à la formation continue , mais qu'il projetait plutôt de redistribuer autrement l'enveloppe budgétaire consacrée à cette fin. C'est d'ailleurs sous ce gouvernement que le Comité d'experts a été constitué. Si tel est le cas, le scénario probable serait le suivant : sabrer d'une façon ou d'une autre dans le budget de l'éducation des adultes à l'université pour en donner davantage au collégial et au secondaire, là où les problèmes sont les plus criants.

C'est avec cette perspective en tête que la FAEUQEP a participé, le 30 octobre dernier, à la consultation du Comité d'experts. La Fédération refuse de s'enfermer dans la logique exposée ci-dessus. Le principe qu'elle défend, c'est que tout adulte qui s'engage dans un processus éducatif, peu importe l'ordre d'enseignement, doit pouvoir le faire dans des conditions qui favorisent sa réussite.

Si les adultes de l'université semblent favorisés dans le système actuel, c'est la conséquence du fait que les établissements universitaires n'ont aucune limite du nombre d'étudiants et d'étudiantes qu'ils peuvent accueillir, ce qui n'est pas le cas au collégial et au secondaire, qui sont astreints à des «enveloppes fermées» depuis les années 80. La vraie solution, c'est d'ouvrir ces enveloppes.

Comme nous l'avons noté antérieurement, le ministère de l'Éducation pourrait aussi être tenté d'augmenter la contribution financière des adultes à leurs études universitaires en invoquant qu'il s'agit de personnes qui en ont les moyens puisqu'elles occupent généralement un emploi. Attention! rappelle la Fédération. Le gros de l'effectif étudiant adulte est constitué de gens de la classe moyenne, dont le budget n'est pas élastique compte tenu de leurs nombreuses autres obligations financières.

Enfin, la Fédération rappelle que le Québec est signataire des documents de l'UNESCO qui définissent «l'éducation tout au long de la vie» comme le nouveau paradigme des systèmes d'éducation partout dans le monde. Si l'on ajoute à cela qu'on dénombre aujourd'hui autant d'adultes que de jeunes aux études et que la prépondérance de l'État a constitué le facteur clé dans le développement du système d'éducation au Québec, il y a ample justification à revendiquer plus d'investissements publics en éducation des adultes.

Sur ce point aussi, le danger menace et nous devons nous préparer à livrer une rude bataille.

Le financement des universités

Il y a un lien direct entre les travaux de ce groupe d'experts et la commission parlementaire de l'Assemblée nationale qui siègera cet hiver pour discuter du financement des universités.

Globalement, le monde universitaire estime que l'État devrait injecter plus de 300 millions \$ supplémentaires dans le financement des universités. Comme on le sait, le gouvernement fait face à un certain ralentissement économique, ce qui diminue ses entrées de fonds, et il entend réduire les impôts de un milliard \$ dès l'an prochain, sans compromettre l'équilibre budgétaire.

Tel que nous l'avons noté précédemment, la tentation pourrait donc être forte de refiler une partie de la note, d'une façon ou d'une autre, aux étudiant-e-s de l'éducation permanente des universités.

La FAEUQEP n'a pas encore rédigé le mémoire qu'elle présentera à la Commission parlementaire. Il est cependant fort probable que le document de la Fédération reprendra les principaux points qu'elle fait valoir dans ses interventions publiques depuis les États généraux sur l'éducation qui se sont tenus au milieu des années 90. Il y a là un argumentaire qui n'a rien perdu de sa pertinence.

Le Colloque des adultes en formation

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont directement participé à l'institution de la Semaine québécoise des adultes en formation. Elles ont aussi été à l'origine du colloque «20 ans après la Commission Jean... Conditions de vie et d'étude des étudiants adultes dans les établissements publics d'enseignement», qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2002, dans le cadre de la première édition de la Semaine. Le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Sylvain Simard, avait d'ailleurs profité de l'événement pour lancer officiellement la première Semaine québécoise des adultes en formation.

Il faut dire que l'événement était unique en ce qu'il réunissait 150 étudiants et étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université, provenant de la plupart des régions du Québec. Pendant deux jours, ces personnes ont débattu avec passion de trois thèmes : les droits des étudiant-e-s adultes, leurs conditions socio-économiques et la reconnaissance des acquis. Le dimanche, en assemblée plénière, elles ont adopté une quinzaine de propositions qu'on trouve intégralement dans le document en annexe.

Créer un mouvement étudiant adulte

Parmi ces propositions, il y avait celles d'organiser à nouveau un tel colloque et de mettre en branle le processus devant mener à la création d'un regroupement national des étudiant-e-s adultes des trois ordres d'enseignement. C'est chose faite puisque la deuxième édition du colloque a eu lieu les 25 et 26 octobre derniers. On y a discuté de deux sujets qui sont aussi à l'ordre du jour de nos propres délibérations, soit l'aide financière aux études et le financement de la formation continue. On a aussi franchi un premier pas vers la création d'un mouvement national d'étudiant-e-s adultes en élisant un conseil d'administration comportant, à parts égales, des adultes des centres d'éducation des adultes, des centres de formation professionnelle, des cégeps et des universités. Dans le mouvement, chacune de ces composantes jouira d'ailleurs d'une large autonomie.

La construction de ce mouvement sera une entreprise de longue haleine. Hormis le monde universitaire — où on les compte sur les doigts d'une seule main — il n'y a pas au Québec de groupes organisés d'étudiants adultes. Tel que nous l'avons vu, il en sera ainsi tant que la loi sur les associations étudiantes n'aura pas été amendée. Lorsque ce sera fait, il restera beaucoup de travail à abattre pour créer des associations accréditées.

Dans ce mouvement, en raison du nombre de ses membres et de ses ressources humaines et financières, il est indéniable que l'AGEEFEP a joué jusqu'à maintenant le rôle de vaisseau amiral. Pour que le mouvement ait des chances de grandir, il devra en demeurer ainsi pendant un certain temps. Pour une raison bien simple : aucun autre organisme n'est en mesure de le faire.

Au fil du temps, l'AGEEFEP a eu maintes occasions de constater le faible poids politique de l'éducation des adultes dans l'ensemble du système d'éducation. Cela n'est pas étranger aux difficultés que vit ce secteur, car dans une société comme la nôtre, ce sont des groupes de pression qui influencent les orientations politiques et les choix budgétaires des gouvernements. C'est pour être partie à ces choix qu'il faut créer un mouvement étudiant adulte.

La reconnaissance des acquis (Annexe 5, page 161)

L'initiative de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de créer un comité sur la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et de l'y associer a ravivé l'espoir de l'AGEEFEP que l'Université de Montréal en particulier et le réseau universitaire québécois en général adoptent dans un avenir prochain une véritable politique de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels. Sur ce plan, l'ordre universitaire accuse un retard considérable comparativement aux deux autres ordres d'enseignement — le collégial et le secondaire — et au monde du travail.

Si c'est la FEP qui a pris l'initiative de créer ce comité et d'inviter l'AGEEFEP à y participer, celle-ci n'est pas étrangère à l'affaire puisqu'une table ronde des représentant-e-s étudiants dans les conseils de programme, tenue le 26 avril dernier, a débattu et adopté un document intitulé *Implanter la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal*, dans lequel l'association étudiante expose son point de vue sur la question.

Une pression sociale et politique accrue

L'AGEEFEP rappelle en premier lieu que la pression sociale et politique en faveur de la reconnaissance des acquis se fait de plus en plus forte. Cette question est effectivement au cœur de la Politique québécoise d'éducation des adultes en vigueur depuis mai 2002. Au cours des travaux préparatoires à cette politique, le Conseil supérieur de l'éducation a publié, en juin 2000, un avis intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, dans lequel il distingue six enjeux pour les universités :

- Établir les conditions suffisantes pour l'accueil des demandes de reconnaissance des acquis.
- Utiliser au maximum la marge de manœuvre pédagogique et administrative.
- Soutenir adéquatement les personnes dans leur démarche.
- Informer les étudiantes et les étudiants des ententes favorisant la reconnaissance des acquis et les passerelles entre les programmes.

- Mettre en commun autant que possible les mécanismes de gestion de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires.
- Attribuer les ressources humaines et financières requises.

Pour faire face à ces enjeux, le CSE invite les établissements à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Il appelle aussi la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec « à se pencher sur la façon dont les établissements pourraient progressivement saisir les données relatives à la reconnaissance des acquis et à en présenter un portrait d'ensemble ». Les universités, estime le CSE, devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis. Comme pour les autres ordres d'enseignement, on réclame du ministère de l'Éducation un ajout de ressources financières dans le budget des universités.

Plus récemment, dans son rapport annuel de l'année 2001-2002, l'ombudsman de l'Université de Montréal formule aussi des recommandations sur le même sujet. L'ombudsman Invite l'UdeM à modifier la partie du règlement pédagogique cadre qui traite de la reconnaissance des crédits « de façon à permettre à l'étudiant qui formule une demande de reconnaissance de crédits de passer un examen s'il le désire et s'il rencontre un certain nombre de conditions ». Elle recommande aussi au vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue d'instaurer «des modalités de mise en œuvre pour les demandes d'exemption basées sur l'expérience et s'assurer qu'elles soient connues et disponibles. »

Le point de vue de l'AGEEFEP

Pour sa part, l'AGEEFEP s'intéresse à la reconnaissance des acquis depuis de nombreuses années; elle en avait d'ailleurs fait le thème de son congrès en 1991. C'est aussi l'Association qui est à l'origine de l'article 3 de la Charte des droits des étudiants et des étudiantes de l'UdeM, qui se lit comme suit : « L'Université accorde aux étudiantes et aux étudiants le droit à la reconnaissance de leurs acquis de formation, en conformité avec les statuts, règlements et politiques de l'Université, des facultés et des départements. »

Toujours dans les années 90, notons également que l'Association avait demandé et obtenu que la FEP mette sur pied un projet pilote en reconnaissance des acquis. Faute de volonté politique réelle, le projet avait vite avorté.

À la lumière de l'expérience passée et de l'évolution récente, l'AGEEFEP en est venue à la conviction que tout mécanisme ou système en la matière devrait répondre à un certain nombre d'impératifs :

- Éviter de mettre en danger la crédibilité des programmes de la FEP en accordant des crédits « à rabais ». Les gens sont bien au fait des préjugés récurrents dont souffrent les programmes de certificat et ils souhaitent donc éviter toute mesure qui contribuerait à accentuer ce phénomène. Il sera cependant plus facile d'éviter cet écueil en étendant la reconnaissance des acquis hors de la FEP, comme on le précise plus loin.
- Utiliser une méthode qui évite d'entraîner les étudiants dans un cul-de-sac. C'est pourquoi l'Association estime qu'on devrait vérifier les connaissances d'un candidat à la reconnaissance des acquis à l'aide d'un examen, d'un travail ou d'un stage d'observation. Puisqu'il y a évaluation, cette façon de faire offre l'avantage que le bulletin de l'étudiant porte une note, et non la seule mention «équivalence», ce qui peut éviter des difficultés

supplémentaires à se faire reconnaître des cours dans d'autres universités ou facultés, un domaine où règne une bonne part d'arbitraire.

- Reconnaître les acquis cours par cours. En raison du principe de la liberté académique dont jouissent les universités un principe auquel l'AGEEFEP souscrit —, cette façon de procéder semble inévitable. Ce sont en effet les professeurs qui créent, révisent et mettent à jour les cours; ils bénéficient aussi de l'entière liberté de l'évaluation des étudiants. L'Association considère qu'il s'agit là d'une contrainte incontournable.
- Déborder du strict champ de la Faculté de l'éducation permanente. S'il est normal que cette dernière prenne l'initiative en la matière, le système, pour être viable, devra bientôt s'étendre à l'ensemble du réseau universitaire.

Question délicate entre toutes, celle du financement du système, étant entendu que seul de l'argent « neuf » pourra inciter les universités à s'engager véritablement dans la reconnaissance des acquis. À ce propos, l'AGEEFEP retient en premier lieu la recommandation de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui invite le ministère de l'Éducation à accorder un budget dédié aux établissements qui pratiquent la reconnaissance des acquis. « L'État y trouverait certainement son compte puisque, en principe, il n'aurait pas à verser aux universités la subvention accordée pour chaque crédit de cours auquel est inscrit un étudiant ou une étudiante. En contrepartie, ne pourrait-il pas accorder aux universités une partie de cette subvention par crédit pour financer le système d'accueil, d'encadrement et d'évaluation des demandes de reconnaissance des acquis? » lit-on dans le document.

L'AGEEFEP considère par ailleurs qu'il ne serait pas déraisonnable qu'un candidat-e à la reconnaissance des acquis paie des frais pour l'évaluation de son dossier. Elle rappelle également ceci : « Au regard de l'aspect financier pris dans son ensemble, l'AGEEFEP ne peut par ailleurs ignorer que la Faculté de l'éducation permanente procure des revenus substantiels à l'Université de Montréal. Il y a certainement là une marge de manœuvre pour contribuer au financement de projets novateurs à la FEP, ce qui est évidemment le cas de la reconnaissance des acquis. Enfin, pour l'Université et la Faculté, la question ne saurait être exclusivement financière. La reconnaissance des acquis est un volet majeur en éducation des adultes, en éducation permanente et en formation continue. Or, l'U. de M. et la FEP ont à cet égard une responsabilité sociale dont elles ne peuvent faire fi. »

Les travaux du comité

Dans quelle mesure le comité de travail FEP-AGEEFEP retiendra-t-il le point de vue de l'Association étudiante? Seul l'avenir le dira. Pour l'heur, le comité se réunit régulièrement et approfondit sa recherche et sa réflexion sur les pratiques universitaires présentement en usage au Québec et au Canada, mais aussi dans le monde. Entre autres, le Comité a eu accès à une abondante documentation du Conseil supérieur de l'éducation qui a servi à la rédaction de l'avis de juin 2000. À terme — il est difficile de dire à quel moment —, les membres chercheront à faire consensus sur une proposition de systématisation de la reconnaissance des acquis.

Le baccalauréat qualifié

Un autre sujet était à l'ordre du jour de la table ronde des représentant-e-s de certificat de l'Association du 26 avril dernier, soit le baccalauréat qualifié, qui constitue aussi une très ancienne revendication de l'AGEEFEP.

Il n'y a cependant pas eu de développement dans ce dossier depuis avril dernier. La raison en est fort simple : du point de vue politique, il était impossible de faire avancer simultanément deux questions qui se heurtent à l'opposition d'une partie du monde universitaire, ce qui est le cas tant du baccalauréat qualifié que de la reconnaissance des acquis. Or, s'il existe une pression politique et sociale en faveur de la reconnaissance des acquis, ce n'est pas du tout le cas du baccalauréat qualifié. Dans les circonstances, il valait mieux donner la priorité au dossier qui a le plus de chance d'aboutir dans un avenir prévisible.

Il va de soi que la création de baccalauréats qualifiés demeure dans le cahier de revendications de l'Association.

Les Services aux étudiants

Depuis la rentrée de septembre, les étudiants et les étudiantes de l'École des HEC, tout comme d'ailleurs ceux de l'École polytechnique, sont considérés comme des personnes de l'extérieur pour ce qui est de l'accès aux Services aux étudiants de l'Université de Montréal. Pour utiliser ces services, ils doivent en conséquence payer un tarif sensiblement plus élevé que celui des étudiants de l'U.deM. C'est là le résultat des choix que la direction des deux écoles affiliées a faits au terme d'une laborieuse négociation qui visait à mettre un terme à une iniquité dans le financement des SAE vieille de plusieurs années.

Les faits sont les suivants :

- Les Services aux étudiants comptent trois sources de financement : la cotisation par crédit des étudiants et des étudiantes, la subvention du gouvernement du Québec et les revenus de la clientèle de l'extérieur de l'Université.
- 2. Pendant plusieurs années, la FAECUM et l'AGEFFEP, les deux associations officiellement accréditées, ont revendiqué que soit corrigée une iniquité dans le financement des SAE. En effet, les étudiants des deux écoles affiliées contribuaient dans une moindre mesure au budget des SAE que ceux de l'UdeM, tout en jouissant du même accès aux services que ces derniers. Prenons l'exemple de l'année financière 2001-2002. Cette année-là, les étudiants de l'UdeM ont payé 7 \$ par crédit pour les SAE alors que la contribution de leurs condisciples des écoles affiliées était limitée à 75 \$ par session, soit l'équivalent de 5 \$ par crédit pour une personne inscrite à cinq cours. Qui plus est, alors que l'UdeM a versé en entier la subvention gouvernementale dans le budget des SAE, les deux écoles affiliées ont conservé cette somme pour financer leurs propres services aux étudiants. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une somme importante, de l'ordre de 450 000 \$ si l'on prend l'exemple de l'École des HEC. Ajoutons que les étudiants à temps partiel des deux écoles, contrairement à ceux de l'UdeM, étaient exemptés de la cotisation aux SAE. Cette façon de faire prévalait depuis de nombreuses années.
- 3. Dans les négociations entreprises pour corriger cette anomalie, la FAECUM et l'AGEFFP ont toujours défendu mordicus le principe de l'universalité des SAE. On entend par universalité que chaque étudiant ou étudiante, peu importe son régime d'étude (à plein temps ou à temps partiel) son cycle d'étude, son appartenance à un département, une faculté ou une école ainsi que <u>l'utilisation qu'il fait ou non des SAE</u>, acquitte une même cotisation par crédit et que cette somme est versée en entier à l'organisme garant des services et de leur universalité. En retour, tous les étudiants et les étudiantes ont accès à tous les Services aux étudiants, selon des modalités qui peuvent toutefois varier en

fonction du régime d'études. Le personnel de l'Université et les usagers de l'extérieur ne sont évidemment pas inclus dans ce principe d'universalité. Les deux associations étudiantes considèrent que l'universalité est la condition sine qua non de l'équité.

- 4. La FAECUM et l'AGEEFEP reconnaissent que les deux écoles affiliées jouissent de droits acquis dans l'organisation de leurs propres services et qu'elles peuvent en conséquences continuer à utiliser à cette fin la subvention gouvernementale. C'est le seul privilège il est considérable que les deux associations étudiantes sont prêtes à consentir aux écoles affiliées.
- 5. Selon une entente en bonne et due forme, la cotisation des étudiants et la subvention gouvernementale sont réparties de la façon suivante : 34 % au CEPSUM et 66 % pour l'ensemble des autres services.

En toute connaissance de cause

On vous épargnera les détails des négociations pour noter simplement que les deux écoles affiliées ont été placées cette année devant le choix suivant :

- Participer sans restriction aux SAE de l'UdeM et, en conséquence, verser en entier la cotisation de 7 \$ par crédit perçue auprès de tous leurs étudiants et étudiantes. Les deux écoles conserveraient cependant la subvention gouvernementale pour financer leurs propres services.
- Se retirer des SAE, mais conserver l'accès au CEPSUM. Dans cette hypothèse, les deux écoles affiliées devaient verser 34 % de la cotisation à 7 \$ ainsi que 34 % de la subvention gouvernementale. Il était formellement convenu que, pour ce qui est des SAE, leurs étudiants seraient alors considérés au même titre que les personnes n'appartenant pas à la communauté universitaire.

C'est donc en toute connaissance de cause qu'ont agi les deux écoles en optant pour le deuxième scénario. Dans le cas de l'École polytechnique, ce sont les étudiants qui ont pris la décision en assemblée générale. On peut cependant déplorer que personne n'ait été invité à donner le point de vue des SAE. À l'École des HEC, c'est la direction qui a décidé, apparemment sans consulter les étudiants et les étudiantes.

Une étude sur les SAE

Le retrait des deux écoles affiliées comportera évidemment un impact financier négatif sur le financement de ces services. On ignore cependant dans quelle proportion, car il faudra voir combien d'étudiant-e-s des deux établissements utiliseront tout de même les services en payant le tarif de la clientèle extérieure. Quoi qu'il en soit, l'Université s'est engagée à éponger tout déficit des SAE pour les années 2003-2004 et 2004-2005, ce qui assure le gel de la cotisation étudiante pour ces deux années.

Au cours de cette période, une firme extérieure à l'Université effectuera une étude qui cherchera à répondre aux questions suivantes : Les services actuels correspondent-il aux besoins des étudiant-e-s d'aujourd'hui? Comment ces services doivent-ils être financés.



Proposition 1 – La loi sur les associations étudiantes

Considérant que la Loi sur l'accréditation et le financement des association s d'élèves ou d'étudiants est en processus de révision;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a déposé une demande d'avis d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec relativement à la discrimination systémique dont seraient victimes les étudiant-e-s adultes du Québec au regard de la loi sur les associations étudiantes;

considérant que la FAEUQEP a présenté au comité d'accréditation un mémoire dans lequel elle revendique notamment des amendements à l'article 2.1 de la Loi de façon à donner des possibilités réelles aux étudiants et aux étudiantes adultes de créer leurs propres associations étudiantes au secondaire, au collégial et à l'université;

considérant que la Loi procure aux associations accréditées des droits et des pouvoirs indispensables à l'exercice de leur rôle d'interlocuteur privilégié dans le système d'éducation;

considérant que la modification de la Loi constitue la condition première de la création d'un mouvement étudiant adulte;

considérant qu'il existe une forte opposition aux amendements à la Loi que revendique la FAEUQEP.

Il est proposé que l'AGEEFEP participe activement à toutes les initiatives que pourrait devoir prendre la FAEUQEP pour convaincre le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec d'amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin d'assurer le droit effectif des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université de créer des associations étudiantes accréditées.

Proposition 2 - L'aide financière aux études

Considérant que le régime d'accessibilité financière aux études (prêts et bourses) est présentement en processus de révision;

considérant que la FAEUQEP a présenté un mémoire au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans lequel elle revendique plusieurs améliorations au régime des prêts et bourses.

Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir les revendications suivantes :

- 1. Le gel des droits de scolarité.
- 2. L'instauration d'un système de remboursement des dettes d'études à un rythme et des seuils proportionnels au revenu.

- 3. L'instauration d'un impôt postuniversitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités.
- 4. Le relèvement des barèmes de l'aide financière à un niveau suffisant pour couvrir les dépenses réelles auxquelles fait face un étudiant-e vivant dans une région métropolitaine du Québec. Les barèmes seraient par ailleurs indexés annuellement selon la hausse de l'indice des prix à la consommation
- 5. Le transfert à l'aide financière des étudiant-e-s adultes en formation générale au secondaire qui relèvent présentement de l'aide sociale. Cette aide financière devrait être consentie sous forme de bourses, non de prêts, sans que les personnes en cause perdent leurs droits au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'optométrie, etc.
- 6. Le maintien des mesures destinées aux étudiant-e-s à temps partiel en vigueur depuis septembre 2002, l'évaluation de la pertinence de ces mesures au terme de l'année scolaire 2003-2004, l'octroi des prêts par le gouvernement plutôt que par les institutions financières ainsi que l'ajout de la possibilité pour les pères monoparentaux de bénéficier du statut d'étudiant à plein temps même s'ils étudient à temps partiel, au même titre que les mères monoparentales.

Proposition 3 – Le financement de la formation continue

Considérant que le Comité d'experts sur le financement de la formation continue, après plus d'un an d'étude, déposera en janvier prochain son rapport au ministre de l'Éducation;

considérant que, dans ses hypothèses de travail, le Comité d'experts envisage notamment une redistribution de l'enveloppe globale que le Québec consacre à l'éducation des adultes et à la formation continue, une mesure qui s'exercerait probablement au détriment des programmes de certificat des universités, ainsi qu'une contribution financière accrue des étudiant-e-s adultes qui fréquentent l'université;

considérant qu'on dénombre aujourd'hui autant d'adultes dans le système d'éducation que de jeunes en formation initiale et que le Québec a officiellement adhéré à la philosophie de l'UNESCO, qui fait de «l'éducation tout au long de la vie» le principe moteur des systèmes d'éducation partout dans le monde, ce qui justifie une augmentation du budget consacré à l'éducation des adultes;

considérant que les universités ne souffrent d'aucune restriction quant au nombre d'étudiant-e-s adultes qu'elles sont autorisées à accueillir et que cette mesure permet aux adultes un libre accès aux universités, ce qui n'est pas le cas au secondaire et au collégial où persiste une système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel;

considérant que les étudiant-e-s adultes de l'Université appartiennent en très grande majorité à la classe moyenne et que leur budget n'est pas élastique compte tenu de leurs nombreuses autres obligations financières;

considérant que la FAEUQEP a fait des représentations à ce sujet dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité d'experts.

Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, mette tout son poids dans la balance pour faire valoir les revendications suivantes :

- 1. La fin du système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel du secondaire et du collégial;
- 2. Le maintien du mode de financement des programmes de certificat des universités;
- 3. L'opposition à tout mode de financement qui obligerait les étudiant-e-s adultes des universités à payer plus cher pour leurs études que les étudiant-e-s en formation initiale.
- 4. L'augmentation du budget global que le Québec consacre à l'éducation permanente, à l'éducation des adultes et à la formation continue.

Proposition 4 - Le colloque des adultes en formation

Considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont été étroitement associées à la création de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que, dans le cadre de cette Semaine, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont été au cœur de l'organisation du Colloque des adultes en formation, dont les deux premières éditions ont eu lieu en octobre 2002 et octobre 2003;

considérant qu'il n'existe au Québec que peu de groupes organisés d'étudiant-e-s adultes, ce qui prive ces derniers de toute influence sur les orientations et le financement du système public d'éducation des adultes;

considérant que les deux premières éditions du colloque ont permis de définir plus précisément un grand nombre de problèmes qui entravent les étudiant-e-s adultes dans leur projet d'éducation et de formation;

considérant que les participant-e-s aux deux colloques ont clairement exprimé leur volonté d'unir leurs forces et de créer un mouvement étudiant adulte regroupant le secondaire, le collégial et l'université.

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne sa participation financière à l'organisation du Colloque des adultes en formation et à la création d'un mouvement étudiant adulte regroupant le secondaire, le collégial et l'université.

Proposition 5 – La reconnaissance des acquis

Considérant que la question de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels est inscrite dans le programme d'action de l'AGEEFEP depuis sa création, en 1985;

considérant que, dans son avis au ministre publié en juin 2000, le Conseil supérieur de l'éducation a fait de la reconnaissance des acquis une question de «responsabilité sociale» et

qu'il a invité les universités à s'engager davantage dans ce domaine, notamment en adoptant un énoncé politique institutionnel;

considérant que la reconnaissance des acquis fait partie des priorités de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue en vigueur depuis mai 2002;

considérant que, en avril dernier, l'AGEEFEP a tenu une table ronde de ses représentant-e-s de certificat où elle a mis à jour ses points de vue et ses revendications sur cette question;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente a manifesté un regain d'intérêt pour la reconnaissance des acquis en créant un comité d'étude sur l'implantation d'un système de reconnaissance des acquis à la FEP et à l'Université de Montréal et qu'elle a invité l'AGEEFEP à y participer;

considérant que c'est dans les universités que la reconnaissance des acquis progresse le plus lentement et que bien des embûches se dresseront dans le projet de créer un véritable système à cette fin.

Il est proposé que l'AGEEFEP se donne une obligation de résultat dans le processus en cours visant à doter la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal d'un système de reconnaissance des acquis scolaires et exérientiels et qu'elle mette tous les moyens à sa disposition pour atteindre cet objectif.

Proposition 6 – Les services aux étudiants

Considérant que l'AGEEFEP et la FAECUM ont dénoncé pendant plusieurs années le fait que les étudiant-e-s de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique contribuaient moins que ceux de l'Université de Montréal au financement des Services aux étudiants (SAE) et du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) tout en ayant un accès sans réserve à ces services;

considérant que, au terme d'une difficile négociation visant à rétablir l'équité dans le financement, l'École des HEC et l'École polytechnique ont décidé de se retirer totalement des Services aux étudiants tout en conservant leur participation au CEPSUM;

Il est proposé que, dans toute négociation future, l'AGEEFEP défende le principe que toute association ou groupe d'étudiant-e-s voulant adhérer aux Services aux étudiants ou au CEPSUM le fasse dans les mêmes conditions auxquelles sont assujettis les étudiant-e-s de l'Université de Montréal.